

UFR Lettres et Sciences Humaines.

**Martinique. Schoelcher
Année Universitaire 2015-2016**

LICENCE

***SPECIALITÉ :
ETUDES ANGLOPHONES***

DOMAINE : LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Lettres Modernes, Langues Vivantes Etrangères (LVE), Langues et Cultures
Régionales (LCR : créole), Histoire, Géographie, Sciences du Langage (SLA),
Sciences de l'Education (SED), Sciences de l'Information et de Communication
(SIC)



Art1 LEROY CLARKE

Mention : Arts, Langues, Littératures et Civilisations Etrangères (Spécialité anglais)
Portail : Lettres-Langues (Lettres -Modernes et Langues Vivantes Etrangères)
Domaine : Lettres, Langues et Sciences de l'Homme et de la Société



Art I by Leroy Clarke

SOMMAIRE

Présentation de la Licence d'Anglais.....	5
Présentation de l'équipe pédagogique	6
Liste des UEP transversales de Licence	15
Liste des Enseignements au libre choix (ECL) 2012-2013.....	18
Stages et insertion professionnelle	28
Calendrier de l'année universitaire	29
Tableau d'équivalences.....	30
Principaux services de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.....	36
Plan Réussite Licence	37
Règlement Général du Contrôle des connaissances et des aptitudes (RGCCA) applicable.....	38
aux cursus de LICENCE et de MASTER	38
Charte des Examens.....	46
Règlement particulier du contrôle des connaissances proposé par l'UFR Lettres	52
Fiches d'inscriptions pédagogiques	54
Passerelles-Réorientation.....	63
Mobilité des étudiants et coopération internationale.....	64
Glossaire	71

Présentation de la Licence d'Anglais

La **mention** « Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales » se décline sur le campus de Schoelcher en trois **spécialités** :
-Anglais -Espagnol -Créole

Tout bachelier (ou équivalent) et tout titulaire d'un BTS ainsi que tout professionnel ayant bénéficié d'une validation d'acquis de l'expérience (VAE) peut s'inscrire dans cette mention qui vise à accroître les compétences et la compétitivité d'étudiants évoluant dans un environnement multilingue, comme le sont les espaces caribéens et américains. Il est de ce fait nécessaire non seulement de suivre un enseignement en langue étrangère comme l'Anglais, mais aussi de dominer une seconde langue (Espagnol en Langue Vivante Etrangère, **LVE**) ainsi que les outils multi-media (**OIM**).

La spécialité Anglais a pour objectif de **former des étudiants en langue, en littérature, en civilisation et en arts (Grande Bretagne, Commonwealth, Amériques, Caraïbe)**. Il s'agit d'acquérir la maîtrise de la langue anglaise (langue littéraire, des affaires,...) de façon sûre et progressive tant à l'écrit qu'à l'oral tout en maîtrisant les exercices méthodologiques fondamentaux.

Cette logique se trouve renforcée par l'une des finalités de notre formation, à savoir : les **métiers de l'enseignement** -préparés dans les **Parcours Métiers de l'Enseignement et de la Recherche** proposés en deuxième année de Licence (L.2) et en troisième année de Licence (L.3)-, lesquels exigent une bonne connaissance de l'Empire Britannique, du Commonwealth des mondes américains et caraïbe.

Mondes anglophones

Une autre finalité de la spécialité Anglais est d'être en prise avec les **métiers de la Recherche**. L'implantation de notre université dans le bassin caribéen et sur le continent nord américain oriente les perspectives en matière de recherche, avec pour débouchés divers Masters, déclinés en diverses **parcours** (de diverses **spécialités**) : « Etudes anglophones », « Traductologie, traduction interculturelle et édition en contexte multilingue », « Didactique des langues en milieu plurilingue », et « Didactique du FLE ». Il s'agit de développer des axes de recherche originaux qui s'enracinent dans la spécificité des mondes créoles que sont les sociétés américaines. Les étudiants pourront également s'orienter vers un **Parcours Didactique des langues/FLE ouvert à l'international**. On notera que la spécialisation est progressive.

Les étudiants qui ne souhaitent pas s'engager dans les Métiers de l'Enseignement et de la Recherche peuvent dès la deuxième année de Licence choisir le **parcours « Métiers de l'entreprise »** puis, en L.3, le **parcours « Médiation interculturelle euro-caribéenne »**. En somme, sous l'intitulé « Etudes Anglophones » cette formation est dotée d'une dimension réellement innovante destinée à préparer au mieux l'insertion professionnelle des étudiants. Par ailleurs, des **stages** sont prévus à divers niveaux de la formation.

Les étudiants auront aussi l'opportunité, dès la 2^{ème} année de Licence, d'étudier un semestre à l'étranger et, dès la 3^{ème} année de Licence, d'obtenir un poste d'assistant de langue en Grande Bretagne, aux Etats-Unis ou dans la Caraïbe.

Il est également possible pour les étudiants, tout au long de leur cursus, de « professionnaliser » leur formation littéraire en se préparant dès la deuxième année de Licence à **intégrer les licences professionnelles** préparées à l'UAG : « Hôtellerie et Tourisme » (ouverture en cours de contrat) ou dans une autre université. Ils pourront aussi s'engager dans les **métiers de la traduction, de l'édition, de la formation en langues (ex: Ingénierie linguistique), de la médiation interculturelle, de l'événementiel, etc. et présenter divers concours administratifs.**

Présentation de l'équipe pédagogique

Mme AURELIA Dominique
M. JNO-BAPTISTE Bruce

Responsable de la spécialité
Directeur du Département

1- Professeurs des Universités :

M.ELBAZ Gilbert	Bureau L50	☎ 0596 72 75 88
M. SCHEEL Charles	Bureau L44	☎ 05 96 72 74 86

2 - Maîtres de conférences :

Mme AURELIA Dominique	Bureau 101	☎ 05 96 72 74 69
Mme DONATIEN-YSSA Patricia (HDR)	Bureau 101	☎ 05 96 72 74 69
Mme HOWE Kate	Bureau L44	☎ 05 96 72 74 86
M. GADET Steve	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83
M. JNO-BAPTISTE Bruce	Bureau L45	☎ 05 96 72 74 87
M.PARTEL Stéphane	Bureau 103	☎ 0596 72 75 88
Mme SETTI Skora	Bureau L45	☎ 05 96 72 74 87
M. SOLBIAC Rodolphe	Bureau 103	☎ 0596 72 74 88

3 - PRAG (Professeurs agrégés) et PRCE (Professeurs certifiés) :

M. D'ALEXIS Robert PRAG	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83
M. EGA Jean-Luc PRCE	Bureau 103	☎ 05 96 72 75 88
Mme GOTTIN Annick PRCE	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83
M. LEFRANCOIS Frédéric PRCE/Docteur	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83
Mme PALMISTE Claire PRCE/Docteur	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83

4 - ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) :

M. ou Mme	Bureau L42	☎ 05 96 72 74 83
-----------	------------	------------------

5 - Lecteurs/lectrices :

Voir Bureau L.42

☎ 05 96 72 74 83

Structuration de l'année universitaire

L'arrêté ministériel du 23 avril 2002 indique que le grade de Licence s'obtient au terme de trois années ou, plus précisément, de six semestres d'études universitaires de treize semaines chacun, soit 180 E.C.T.S. (European Credit Transfert System ; crédits européens d'enseignement destinés à faciliter la mobilité entre les établissements d'enseignement supérieur et la reconnaissance des diplômes).

Une année de Licence est composée de deux semestres, comprenant chacun 2 UEO (O : Ossature), 2 UEP (P : Parcours/Professionnel) et 1 UEC (C : complémentaire) -sauf au semestre 6 (2 UEO et 2 UEP)-, affectées d'un coefficient et d'E.C.T.S.

$$\text{Licence} = \text{L1} + \text{L2} + \text{L3}$$

$$\text{L1} = \text{S1} + \text{S2}$$

$$\text{L2} = \text{S3} + \text{S4}$$

$$\text{L3} = \text{S5} + \text{S6}$$

De S1 à S5, chaque semestre comprend : 2 UEO, 2 UEP et 1 UEC

$$\text{S6} = 2 \text{ UEO} + 2 \text{ UEP (pas d'UEC)}$$

Chaque UE (Unité d'enseignement) forme un « bloc », constitué de plusieurs EC (Elément Constitutif). Pour l'obtention d'une UE, l'étudiant doit avoir la moyenne. La compensation s'effectue entre EC et entre UE. En cas d'échec, les EC où l'étudiant aura obtenu la moyenne seront définitivement acquis. Il en est de même des UE.

Pour l'obtention d'une année de Licence, l'étudiant doit avoir la moyenne générale.

La capitalisation permet d'utiliser, sans limitation de durée, un résultat obtenu à un EC ou à une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20.

La compensation consiste faire en sorte qu'une note supérieure à 10/20 puisse compenser une note inférieure à 10/20.

Dans le cas d'une validation d'acquis (V.A.P.), on affecte la note de 10/20 à l'EC considéré.

Ne peut s'inscrire administrativement dans l'année supérieure que l'étudiant ayant validé son année en entier (deux semestres) ou n'ayant qu'un semestre manquant. Il sera tenu de valider ce semestre manquant pour que soit reconnue sa réussite dans une année de Licence supérieure.

LICENCE 1^{ère} Année

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coef.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		ECTS	
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral		
S 1	UEO1	2	a) Panorama de la littérature britannique	20		CT	2H	NON	2H	NON	3	
			b) Grammaire française pour la version anglaise	16	16	CC	2H	NON	2H	NON	3	
			c) Approche des genres, du vocabulaire et de l'analyse littéraires		20	CC	1H30	NON	1H30	NON	2	
	UEO2	2	a) Grandes lignes de l'histoire du royaume uni	20	8	CC	1H30	NON	1H30	NON	3	
			b) grammaire anglaise de base	10	8	CC	1H30	NON	1H30	NON	2	
			c) Thème grammatical		16	CC	1H30	NON	2H	NON	3	
UEP1	UEP de professionnalisation transversale (Au choix, cf. liste)	2	SUEP de renforcement des savoirs généraux		24x 2	CC CC	En	fonction	du	choix	3+3	
UEP2	UEP de professionnalisation disciplinaire	1.5	Compréhension orale de documents anglophones phonétique et phonologie		24	CC	NON	OUI	NON	OUI	3	
UEC1		1	a) LVE b) Outils informatiques et multimédia c) Méthodologie documentaire d) Expression écrite et orale		24 12 24 12	CC CC CC	OUI OUI OUI	ou OUI NON NON	NON NON NON	NON NON NON	2 1 2	
S 2	UEO3	2	a) Panorama de la littérature américaine	20	10	CT	2H	NON	2H	NON	3	
			b) Débattre en langue anglaise	8	10	CC	1H30	OUI	1H30	OUI	3	
			c) Atelier d'écriture en langue anglaise : correspondance administrative		12	CC	1H30	NON	1H30	NON	2	
	UEO4	2	a) Grandes lignes de l'histoire des USA	10	8	CC	1H30	NON	1H30	NON	3	
			b) Introduction au cinéma et aux media américains	12	6	CT	NON	OUI	1H30	NON	3	
			c) Introduction à la géopolitique américaine	10	8	CC	1H30	NON	1H30	NON	2	
	UEP3	UEP de professionnalisation transversale (Au choix, cf. liste)	2	a) SUEP de renforcement des savoirs généraux		24	CC	En	fonction	du	choix	3
				b) SUEP de pré-professionnalisation fléchées CLES-C2I ou Métiers des Arts, des Lettres et de la Culture		24	CC	En	fonction	du	choix	3
UEP4	UEP de professionnalisation	1.5	Traduction littéraire et technique		24	CC	2H	NON	2H	NON	3	
UEC2		1	a) LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2	
			b) Outils informatiques et multimédia		12	CC	OUI	NON	NON	NON	1	
			c) Expression écrite et orale		24	CC	OUI	NON	NON	NON	2	

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coef.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		ECTS	
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral		
S 3	UEO5	2	UEO5 Méthodologie de la littérature et de la civilisation	a)Analyse de textes anglophones		18	CT		OUI	3H	NON	3
			b) Commenter un document de civilisation anglophone		18	CC		OUI	3H	NON	3	
			Comprendre une œuvre anglophone contemporaine	8	10	CC		OUI	3H	NON	2	
	UEO6	2	UEO6 Langue et société britanniques	a) Histoire et évolution de la langue	6	12	CT	2H	NON	2H	NON	2
				b) Introduction à la linguistique anglaise	10	8	CC	2H	NON	2H	NON	3
				c) De l'empire britannique au Commonwealth	18		CT	3H	NON	3H	NON	3
	UEP5	2	UEP de Professionnalisation transversale (Au choix, cf. liste)	SUEP de Professionnalisation renforcement des savoirs généraux		24	CC	En	fonction	du	choix	3
				SUEP Métiers de l'enseignement et de la recherche		24	CC	En	fonction	du	choix	3
	UEP6	1.5	UEP de Professionnalisation	Traduction de textes francophones et interculturalité		24	CC	2H	NON	NON	NON	3
UEC3	1		a) LVE		24	CC		ou OUI	NON	NON	2	
			b) Outils informatiques et multimédia		12	CC		NON	NON	NON	1	
			c) Expression écrite et orale : verbes, temps, modes		24	CC		NON	NON	NON	2	
S 4	UEO7	2	Syntaxe, linguistique et langue de spécialité	a) Version et thème journalistiques, langue de spécialité		24	CC	2H	NON	2H	NON	2
				b) Syntaxe française et version anglaise		18	CC	2H	NON	2H	NON	3
				c) Linguistique : sémantique et lexicologie	12		CT	2H	NON	2H	NON	3
	UEO8	2	Littérature et civilisation des Amériques anglophones	a) Littérature caribéenne	12	12	CT		OUI	3H	OUI	3
				b) La Caraïbe coloniale et post-coloniale	18	12	CC	2H	NON	2H	NON	3
	UEP7	2	UEP de Professionnalisation transversale (Au choix, cf. liste)	a)SUEP de professionnalisation renforcement des savoirs généraux		24	CC	En	fonction	du	choix	3
				b) SUEP Métiers de l'Enseignement et de la Recherche ou Métiers des Arts, des Lettres et de la Culture		24	CC	En	fonction	du	choix	3
	UEP8	1.5	UEP de Professionnalisation	Anglais des affaires		24	CC		OUI	NON	NON	3
	UEC4	1		a) LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2
b) Outils informatiques et multimédia					12	CC	OUI	NON	NON	NON	1	
c) ECL (Enseignement au libre choix)				12	12	CC	selon	l'ECL	NON	NON	2	

LICENCE 2^{ème} Année - PARCOURS METIERS DE L'ENTREPRISE

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coe f.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session ¹		ECTS
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral	
S 3	UEO5	2	a) Analyse de textes anglophones		18	CT	3H	NON	3H	NON	3
			b) Commenter un document de civilisation anglaise		18	CC	3H	NON	3H	NON	3
			c) Comprendre une œuvre anglophone contemporaine	10	8	CC		OUI	3H	NON	2
	UEO6	2	a) Histoire et évolution de la langue	6	12	CT	2H	NON	2H	NON	2
			b) Introduction à la linguistique anglaise	10	8	CT	2H	NON	2H	NON	3
			c) L'empire britannique au Commonwealth	18		CT	3H	NON	3H	NON	3
UEP5	2	SUE de Professionnalisation renforcement des savoirs généraux		24	CC	En	fonction	du	choix	3	
		SUE Licence Pro-Insertion pro (cf. Liste) Recommandées : -Introduction à l'Anglais des affaires OU -Patrimoine et tourisme culturel de la Caraïbe		24	CC CC	En	fonction	du	choix	3	
UEP6	UEP de Professionnalisation	1.5	L'entreprise : fonctionnement et stratégies		24	CC	Dossier	OU oral	NON	NON	3
UEC3		1	a) LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2
			b) Outils informatiques et multimédia		12	CC	OUI	NON	NON	NON	1
			c) Expression écrite et orale : verbes, temps, modes		24	CC	OUI	NON	NON	NON	2
S 4	UEO7	2	a) Version et thème journalistiques, langue de spécialité		24	CT	NON	OUI	2H	NON	2
			b) Syntaxe française et version anglaise		18	CC	2H	NON	2H	NON	3
			c) Linguistique : sémantique et lexicologie	12		CC	2H	NON	2H	NON	3
	UEO8	2	a) Littérature caribéenne	12	12	CT	3H	NON	3H	NON	3
			c) La Caraïbe coloniale et post-coloniale	18	12	CC	2H	NON	3H	NON	2
	UEP7	UEP de Professionnalisation transversale (Au choix, cf. liste)	2	a)SUEP de professionnalisation transversale de renforcement des savoirs généraux ou Métiers des Arts, des Lettres et de la Culture		24	CC	En	fonction	du	choix
b)SUEP Licence Pro-Insertion pro Recommandées : -Anglais : traduction journalistique OU -Métiers de la communication : stage dans une entreprise					24	CC	En	fonction	du	choix	3
UEP9	UEP de Professionnalisation	1.5	Découverte des métiers de l'édition et du livre		24	CC	NON	OUI	NON	NON	3
UEC4		1	a)LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2
			b) Outils informatiques et multimédia		12	CC	OUI	NON	NON	NON	1
			c) ECL (Enseignement au libre choix)	12	12	CC	selon	l'ECL	NON	NON	2

¹ 2^{ème} session : NON = pas de deuxième session pour cette UE, cf. RPCCA.

LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coef.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session ²		ECTS
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral	
S 5	UEO9	2	a) Linguistique et stylistique appliquée à la traduction de textes littéraires	8	10	CT	2H	NON	2H	NON	3
			b) La culture du Royaume Uni par les textes littéraires	8	10	CC	2H	NON	2H	NON	2
			c) Mondes anglophones : littérature et interculturalité	8	10	CC	3H	NON	3H	NON	3
	UEO10	2	a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif	10	8	CC	3H	NON	3H	NON	3
			b) Approche critique des media (images, presse écrite...)	8	10	CC	2H	NON	2H	NON	2
			c) Approches de la culture populaire américaine	8	10	CT	NON	OUI	2H	NON	3
	UEP9	2	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : SUEP de Professionnalisation (cf. liste : en choisir 2 de 24h)		24x 2	CC	En	fonction	du	choix	3+3
			CHOIX B : RECHERCHE : SUEP de Professionnalisation (cf. Liste : 1 au choix)		24	CC	En	fonction	du	choix	3
	UEP10	1.5	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : Enseignement précoce de l'anglais	8	16	CT	2H	NON	NON	NON	3
			CHOIX B : RECHERCHE : -Enseignement précoce de l'anglais ET -Traduction scientifique et technique	8	16	CT	2H	NON	NON	NON	NON
UEC5	1	a) LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2	
		b) Outils informatiques et multimédia		12	CC	OUI	NON	NON	NON	1	
		c) ECL	12	12	CC	selon	l'ECL	NON	NON	2	
S 6	UEO11	3	a) Syntaxe et traduction	10	10	CC	1H	NON	1H	NON	3
			b) Techniques d'expression orale (salle multi-media)		20	CC	NON	OUI	NON	OUI	3
			c) Apprentissage des langues et ouverture culturelle	8	12	CT	2H	NON	2H	NON	2
	UEO12	3	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité	10	10	CT	4H	NON	4H	NON	3
			b) Histoire des idées aux USA	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	2
			c) Littératures post-coloniales	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	3
	UEP11	3	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : SUE de Professionnalisation (cf. liste -dont stage- : en choisir 4 de 24h ou 2 de 48h)		24x 4	CC	En	fonction	du	choix	3+3 +3+ 3
CHOIX B : RECHERCHE : SUE de professionnalisation (cf. Liste : 1 UEP au choix)				24	CC	En	fonction	du	choix	2	
UEP12	3	CHOIX B : RECHERCHE : SUE de professionnalisation (a+b+c+d) *Institution et Patrimoine caribéens	12	12	CC	2h	NON	NON	NON	3+3	
		a) Approche comparée des patrimoines culturels caribéens	12	12	CC	2h	NON	NON	NON		
		b) Institutions et droit du tourisme *Idéologie et pouvoir dans le monde caribéen :	12	12	CC	3h	NON	NON	NON		
		c) Ecriture et revendication d) : La question du genre dans le monde américano-caraiïbe	12 12 12	12 12 12	CC CT CT	3h 3h 3h	NON NON NON	NON NON NON	NON NON NON	3+3	

LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS MEDIATION INTERCULTURELLE EURO-CARIBENNE

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coef.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		ECTS	
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral		
S 5	UEO9	2	a) Linguistique appliquée à la traduction	8	10	CT	2H	NON	2H	NON	3	
			b) Introduction à la médiation interculturelle	10	8	CT	3H	NON	3H	NON	3	
			c) Profils culturels (Europe, Amérique, Caraïbe)	8	10	CC	3H	NON	3H	NON	2	
	UEO 10	2	a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif en langue anglaise	10	8	CC	3H	NON	3H	NON	3	
			b) Approche critique des media	8	10	CC	2H	NON	2H	NON	2	
			c) TICE-e-tourisme et communication institutionnelle (relations publiques, salons, événementiels)	8	10	CC	NON	OUI	2H	NON	3	
	UEP9	UEP de Professionnalisation	1.5	Cf. liste : 1 SUEP au choix		24	CC	En	fonction	du	choix	3
	UEP10	UEP de Professionnalisation : Préparer son insertion professionnelle	2	Préparation à l'entretien d'embauche	10	14	CC	NON	OUI	NON	NON	3
				Rédiger un dossier de candidature en anglais	10	14	CC	1H30	NON	NON	NON	NON
UEC5		1	a) LVE		24	CC	OUI	ou OUI	NON	NON	2	
			b) Outils informatiques et multimédia		12	CC	OUI	NON	NON	NON	1	
			c) ECL	12	12	CC	selon	l'ECL	NON	NON	2	
S 6	UEO 11	3	a) Syntaxe et traduction	10	10	CC	1H	NON	1H	NON	3	
			b) Techniques d'expression orale (salle multi-media)		20	CC	NON	OUI	NON	OUI	3	
			c) Correspondance administrative et commerciale	8	12	CC	1H30	NON	1H30	NON	2	
	UEO 12	Environnement culturel et économique	3	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité	10	10	CT	4H	NON	4H	NON	3
				b) Approche de l'environnement économique et commercial du monde anglo-américain	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	2
				c) Introduction à la gestion de l'entreprise	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	3
	UEP11	UEP de Professionnalisation transversale	1	Cf. liste : 1 SUEP au choix		24	CC	En	fonction	du	choix	2
	UEP 12	UEP de Professionnalisation disciplinaire	3	<i>*Institution et Patrimoine caribéens</i>								3
				a) Approche comparée des patrimoines culturels caribéens	12	12	CC	2H	NON	NON	NON	+
b) Institutions et droit du tourisme				12	12	CC	2H	NON	NON	NON	+	3
<i>*Idéologie et pouvoir dans le monde caribéen :</i>				12	12	CC	3H	NON	NON	NON	+	3
			c) La question du genre dans le monde américano-caraïbe	12	12	CC	3H	NON	NON	NON	+	3
			d) Stage en milieu professionnel	12	12	CT	3H	NON	NON	NON	+	3



LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS DIDACTIQUE DES LANGUES/FLE

CODE UE	INTITULE DE L'UE	Coef.	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	CM	TD	Modalités du contrôle de connaissances	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		ECTS
							Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral	
S 5	UEO9	2	a) Linguistique appliquée à la traduction	8	10	CC	2H	NON	2H	NON	3
			b) Introduction à la médiation interculturelle	10	8	CT	3H	NON	3H	NON	2
			c) Profils culturels (Europe, Amérique, Caraïbe)	8	10	CT	3H	NON	3H	NON	3
	UEO 10	2	a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif	10	8	CC	3H	NON	3H	NON	3
			b) Approche critique des media	8	10	CC	2H	NON	2H	NON	2
			c) Approches de la culture populaire américaine	8	10	CT	NON	OUI	2H	NON	3
UEP9	UEP Didactique des langues / FLE de Professionnalisation	2	2 SUEP-FLE : -Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques -Didactique de l'interculturalité	15 15	9 9	CC CC	2H 2H	NON NON	2H 2H	NON NON	3+3
UEP10	UEP de Professionnalisation : Préparer sa recherche d'emploi	1.5	Enseignement précoce de l'anglais	10	14	CT	2H	NON	NON	NON	3
UEC5		1	a) LVE b) Outils informatiques et multimédia c) ECL		24 12 12	CC CC CC	OUI OUI selon	OUI NON l'ECL	NON NON NON	NON NON NON	2 1 2
S 6	UEO 11	3	a) Syntaxe et traduction	8	12	CC	1H	NON	1H	NON	3
			b) Techniques d'expression orale (salle multi-media)		20	CC	NON	OUI	NON	OUI	3
			c) Apprentissage des langues étrangères et ouverture culturelle	8	12	CT	2H	NON	2H	NON	2
	UEO 12	3	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité	10	10	CT	4H	NON	4H	NON	3
			b) Histoire des idées aux USA	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	2
			c) Littératures post-coloniales	10	10	CC	3H	NON	3H	NON	3
	UEP11	UEP/FLE de Professionnalisation	3	4 SUE/ FLE : -Géopolitique de la francophonie -Histoire de la langue française et de la francophonie -Apprentissage des langues et créativité -Les particularités régionales des français dans le monde	15 15 15 15	9 9 9 9	CC CC CC CC	2H 2H 2H 2H	NON NON NON NON	2H 2H 2H 2H	NON NON NON NON
UEP 12	UEP de Professionnalisation	1	Approche comparée des patrimoines culturels caribéens		24	CC	2H	NON	2H	NON	2

Liste des UEP transversales de Licence

S.1

- SUEP-LS1-HIST : Les grandes civilisations
- SUEP-LS1-HIST : Voyages et voyageurs
- SUEP-LS1-LM : Culture générale
- SUEP-LS1-LM : Oser affronter l'oral
- SUEP-LS1-GEO : Les grands défis géopolitiques contemporains
- SUEP-LS1-SUAPS : Savoir nager
- SUEP-LS1-SUAPS : Savoir accepter le regard de l'autre
- SUEP-LS1-COACH : Connaissance de soi et développement personnel
- SUEP-LS1-ICEFI : Mondes créoles
- SUEP-LS1-SED/SIC : Les cultures urbaines

S.2

*UEP de renforcement des savoirs généraux

- SUEP-LS2-ANG : Compréhension écrite et orale de document
- SUEP-LS2-HIST : Histoire et civilisation des mondes américains
- SUEP-LS2-LM : Littérature et philosophie: approches et perspectives
- SUEP-LS2-ESP : Compréhension écrite et orale de document
- SUEP-LS2-ESP : Traduction journalistique
- SUEP-LS2-GEO: Déséquilibres écologiques du monde contemporain

*UEP de pré-professionnalisation fléchées CLES-C2I

- SUEP-LS2-ESP: Compréhension écrite et orale de documents -
- SUEP-LS2-ANG: Compréhension écrite et orale de documents

S.3

*Liste des SUEP de professionnalisation renforcement des savoirs généraux

- SUEP-LS3-LM : Techniques d'expression écrite et orale en langue française
- SUEP-LS3-HIST : Histoire et images
- SUEP-LS3-SED/SIC : La violence en question
- SUEP-LS3-SED/SIC : Animation radio
- SUEP-LS3-SED/SIC : Analyse des médias
- SUEP-LS3-SED/SIC : Des stratégies d'apprentissage aux stratégies d'enseignement
- SUEP-LS3-ICEFI : Littérature franco-créolophone
- SUEP-LS3-ICEFI : Documents multimédia
- SUEP-LS3-SUAPS : Savoir nager

- SUEP-LS3-SUAPS : Savoir travailler en groupe
- SUEP-LS3-Autre : Ingénierie (montage et suivi de projets)
- SUEP-LS3-Autre : Conception de projets culturels

*Liste des SUEP Métiers de l'Enseignement et de la Recherche

- SUEP-LS3-ESP-CLES2 : Production écrite en espagnol
- SUEP-LS3-ANG-CLES2 : Production écrite en anglais

S.4

*Liste des SUEP de renforcement des savoirs généraux

- SUEP-LS4-LM : Littérature et approche psychanalytique
- SUEP-LS4-LM : De l'oralité à la littérature
- SUEP-LS4-ICEFI : Littérature et interculturalité
- SUEP-LS4-ICEFI : Traditions orales et nouvelles formes d'oralité
- SUEP-LS4-ICEFI : Enseigner le français en milieu plurilingue
- SUEP-LS4-GEO : Risques naturels majeurs, théorie et pratique
- SUEP-LS4-GEO : Territoires et aménagement
- SUEP-LS4-Autre : Ingénierie (montage et suivi de projets)
- SUEP-LS4-Autre : Conception de projets culturels

*Liste des SUEP Métiers de l'enseignement et de la recherche

- SUEP-LS4-ESP-CLES : Rédaction commerciale et administrative en espagnol
- SUEP-LS4-ANG-CLES : Rédaction commerciale et administrative en anglais
- SUEP-LS4-HIST : Histoire de l'enseignement et de l'éducation
- SUEP-LS4-HIST : Systèmes d'écriture et initiation à la paléographie
- SUEP-LS4-ICEFI : Enseigner le français en milieu plurilingue

S.5

- SUEP-LS5-ESP-CLES2 : Analyse orale de documents
- SUEP-LS5-ANG-CLES2 : Analyse orale de documents
- SUEP-LS5-ANG : Criminalité et culture aux Etats-Unis
- SUEP-LS5-GEO : Volcans et sociétés dans la Caraïbe
- SUEP-LS5-HIST : Histoire de la Caraïbe
- SUEP-LS5-LM : Voix, corps, public
- SUEP-LS5-SED/SIC : Stage en entreprise, administration ou collectivité

S.6

- SUEP-LS6-SED/SIC : Stage en entreprise, administration ou collectivité
- SUEP-LS6-SED/SIC : Histoire des idées pédagogiques
- SUEP-LS6-ICEFI : Apprentissage des langues et créativité
- SUEP-LS6-ICEFI : Géopolitique de la francophonie
- SUEP-LS6-ICEFI : Histoire de la langue française et de la francophonie
- SUEP-LS6-ICEFI : Les particularités régionales des français dans le monde
- SUEP-LS6-SED : Histoire des idées pédagogiques

ANNEE UINVERSITAIRE 2015/2016

Liste des Unités d'Enseignements Libres

Niveau **LICENCE** / Domaine Lettres et Sciences Humaines

Responsables du Domaine : Cécile BERTIN / Fabrice SILPA

N°	Intitulé	Responsable	Contenu succinct	Type de CC
01	LA MUSIQUE POPULAIRE EN JAMAÏQUE, DU REGGAE AU DANCEHALL SEM 4 Licence 2 ^{ème} année	Steve GADET (Département d'Anglais)	Dans le cadre de ce cours, il s'agira d'analyser le contexte sociopolitique de la musique populaire jamaïquaine. Nous réfléchirons également sur l'économie qui structure ces musiques, son rôle pour le gouvernement et l'industrie touristique. Enfin, avant d'arriver aux différentes controverses engendrées par les artistes et leur musique, on abordera l'étude de ces musiques à l'Université des West-Indies et les contours du phénomène antillais. Je compte faire intervenir un producteur et un chanteur bien connu de l'île afin qu'ils partagent leur expérience dans le domaine avec les étudiants.	24h TD CC1 : Un exposé de 20 minutes dont le contenu et le type de présentation seront définis en cours. CC2 : Questions de cours (1h) 2 ECTS
02	MUSIQUES POPULAIRES ET SOCIETES EN AMERIQUE LATINE : SALSA, BACHATA, REAGAETON Sem 5 (Licence) 3 ^{ème} année	Jean-Louis JOACHIM (Département d'Espagnol)	La salsa, la bachata et le reggaeton ont pris naissance dans les <i>barrios</i> , dans les quartiers populaires, avant de se répandre en Amérique Latine et dans le monde entier. Le cours situe ces musiques qui s'inscrivent dans des contextes politiques, économiques et sociaux précis. Puis, il offre sous forme de voyage musical un parcours au travers des styles, des sonorités et des voix qui ont offert à ces musiques leurs lettres de noblesse.	24h TD Contrôle continu : 1 ^{er} CC : libre 2 ^{ème} CC : écrit de 2h. Question en français sur un ou plusieurs documents. 2 ECTS
03	ART et CULTURE <u>Proposé en</u> SEM 4 (Licence) 2 ^{ème} année) Et SEM 5 (Licence) 3 ^{ème} année)	L. CELESTINE-TRIOLE (Département des Lettres Modernes)	<u>UE composée de 4 modules (enseignement théorique et pratique) : l'étudiant doit choisir un module parmi les 4 suivants :</u> <u>Théâtre</u> : Approche historique et littéraire du théâtre, appropriation de l'art du comédien par différentes techniques (jeu dramatique, improvisation...) <u>Cinéma audio-visuel</u> : Découverte de l'outil. Maîtrise des outils de base de prise de vue/son/technique de montage. <u>Arts plastiques</u> : Appropriation d'une culture artistique et mise en éveil des sens : technicité concepts et notions. <u>chant choral</u> : Histoire du chant, apprentissage des techniques du chant.	24h TD CC théorique (2h) et pratique 2 ECTS

04	<p style="text-align: center;">LES OUTRE-MERS FRANÇAIS <i>Pré-requis :</i></p> <p><i>(Acquisition des éléments de base (lectures géographiques du monde et Bonne connaissance du Bassin caraïbe)</i></p> <p style="text-align: center;">SEM 4 (Licence 2^{ème} année)</p>	<p style="text-align: center;">Franck DOLIQUE (Département de Géographie)</p>	<p>Cette UE se propose d'analyser les dix espaces, habités ou inhabités, qui constituent les vestiges des deux empires coloniaux français du XVI^e et du XIX^e siècle. Quoique dispersés sous toutes les latitudes et sur trois océans, les outre-mer sont, pour la plupart, des espaces insulaires tropicaux. L'accent sera mis sur la présentation d'un diagnostic de ces espaces spécifiques et l'analyse de leurs atouts et leurs handicaps dans le cadre de la construction européenne et des processus de mondialisation. Si les dynamiques spatiales et les profondes mutations socioéconomiques qui ont affecté ces territoires au cours des années 1990 seront privilégiées, les approches historiques, économiques et politiques ne seront pas négligées. L'élaboration d'une typologie socioéconomique de ces espaces permettra de souligner les traits communs à certains groupes d'outre-mers français et de dépasser les caractères originaux et les divergences de ces territoires entre eux.</p>	<p style="text-align: center;">24h TD</p> <p style="text-align: center;">Dissertation de 4h et un exercice (écrit ou oral)</p> <p style="text-align: center;">2 ECTS</p>
06	<p style="text-align: center;">DEFENSE NATIONALE</p> <p style="text-align: center;">SEM 4 (Licence 2^{ème} année) Et SEM 5 (Licence 3^{ème} année)</p>	<p style="text-align: center;">Alain TISSIER</p>	<p><u>Apprendre autrement :</u> Visiter des sites historiques. Piloter un bateau de la Marine Nationale. Participer à des séances à l'extérieur et à quelques cours en salle.</p> <p><u>Découvrir un « autre monde » :</u> Au travers de conférences et de témoignages, mais aussi de présentation de matériels des différentes armées. Ainsi apprendre est devenu bien plus facile.</p> <p><u>Vivre autre chose :</u> Envie de sortir de la routine, « de vibrer un peu » et découvrir autre chose, tout simplement.</p> <p><u>M'ouvrir à la différence :</u> Faire une démarche innovante. Dépasser mes préjugés. Aller à la rencontre d'autres acteurs de mon environnement sans pour cela être trop sérieux.</p> <p><u>Comprendre des enjeux décisifs :</u> Compléter mes connaissances</p>	<p style="text-align: center;">24h TD</p> <p style="text-align: center;">Contrôle Continu : Ecrit (durée 2h)</p> <p style="text-align: center;">2 ECTS</p>

			<p>notamment sur mon environnement géostratégique en Martinique. M'ouvrir sur des problématiques plus générales qui feront parties de mon futur cursus.</p> <p>*Les cours ont lieu le jeudi de 13h30 à 16h30 *Les sorties pédagogiques de 13h30 à 17h</p>	
07	<p>LES FEMMES ET LE POUVOIR A TRAVERS L'HISTOIRE Sem 5 (Licence 3^{ème} année)</p>	<p>Dominique ROGERS (département d'Histoire)</p>	<p>Il s'agira au travers d'une série de figures féminines du peuple ou des élites de réfléchir sur la diversité des relations des femmes avec le pouvoir politique, économique ou social au travers les âges. On cherchera à appréhender les spécificités éventuelles de leurs actions et/ ou de leurs objectifs, que l'on tentera d'expliquer en les mettant systématiquement en relations avec des modes de fonctionnements culturels et sociaux divers.</p>	<p>24h TD</p> <p>Deux notes dont une épreuve de réflexion en quatre heures</p> <p>2 ECTS</p>
08	<p>STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET INFÉRENTIELLES SEM 5 (Licence 3^{ème} année)</p>	<p>Peddy CALIARI (SED-SIC)</p>	<p>Il s'agit de familiariser l'étudiant avec la terminologie statistique et de l'initier aux méthodes de traitement des données statistiques. Les étudiants devront être capables de lire, interpréter et construire tableaux et représentations graphiques, effectuer des calculs de base sur des données (pourcentages, effectifs cumulés et fréquences cumulées).</p>	<p>24h TD</p> <p>Contrôle Continu 85h de travail personnel Contrôles sur table</p> <p>2 ECTS</p>

			<p>Bibliographie : Escofier B., Pagès J. (1997). Initiation aux traitements statistiques. Presses Universitaires de Rennes ; 263 p. Beaufils B. (2002). Statistiques descriptives appliquées à la psychologie : exercices résolus. Editions BREAL ; 191 p.</p>	
09	<p>PERSONNE ET SOCIETE Sem 5 (Licence 3^{ème} année)</p>	<p>Michel TONDELLIER (SED-SIC)</p>	<p>Cet enseignement constitue une première formation à la psychologie et à la sociologie. L'objectif est de permettre aux étudiants de comprendre et d'articuler les grandes problématiques et les concepts fondamentaux qui organisent ces deux disciplines (jalons historiques, théories fondatrices, grands domaines de la recherche, présentation des principales méthodes et exemples d'applications). L'inscription à cette unité d'enseignement est obligatoire pour les étudiants rejoignant la formation via une validation d'acquis (autre diplôme) ou une validation d'acquis d'expérience (expérience professionnelle). Elle est également fortement conseillée pour les étudiants n'ayant jamais suivi d'enseignement de psychologie et de sociologie.</p> <p>Bibliographie : <u>Ouvrages</u> <u>conseillés</u> <u>en</u> <u>psychologie</u> : Bioy, A. & Fouques, D. (2008). Psychologie clinique et psychopathologie. Manuels visuels de licence (Coll.). Dunod (Eds.), 245 p. Ionescu, S., Blanchet, A., & Gaonac'h, D. (2010), Psychologie cognitive et bases neurophysiologiques du fonctionnement cognitif. Presses Universitaires de France (Eds.), 587 p. Ricaud-Droisy, H., Oubrayrie-Roussel, N., & Safont-Mottay, C. (2008). Psychologie du développement : Enfance et adolescence. Manuels visuels de licence (Coll.). Dunod (Eds.), 256 p. <u>Revue</u> : Cerveau et Psycho. Le magazine</p>	<p>24h TD</p> <p>76h de travail personnel Contrôle Continu Contrôle sur table</p> <p>2 ECTS</p>

			de la psychologie et des neurosciences. Revue bimestrielle. Prix : 8.25 €. <u>Ouvrages conseillés en sociologie :</u> Corcuff, P. (1995). Les nouvelles sociologies. Paris, Nathan ; 128 p. « 128 ». Durand, J.-P. et Weil, R. (1997). Sociologie contemporaine. Paris, Vigot ; 776 p.	
10	ENSEIGNER LE FRANÇAIS EN MILIEU PLURILINGUE SEM 4 (Licence 2^{ème} année)	Jean-David BELLONIE (ICEFI)	Le cours analysera, sous l'angle de la sociolinguistique et de la politique linguistique, les différentes situations de plurilinguisme et étudiera l'évolution de la prise en compte, par la didactique, de la notion de « langues en contact ». On présentera, à titre d'illustration, différents programmes, ou projets, tels que l'immersion canadienne, la pédagogie de la convergence, l'éducation bilingue, la pédagogie « intégrée », l'enseignement précoce des langues	24h TD CC sous forme d'épreuves écrites 2 ECTS
11	LITTÉRATURE ET INTERCULTURALITE EN FLE SEM 4 (Licence 2^{ème} année)	Lionel MARTIN (ICEFI)	Le cours abordera la spécificité du traitement de littérature de langue française en cours de français langue étrangère, en contraste avec le cas du français langue maternelle>. Cela nous conduira aussi à mettre en évidence les apports particuliers des textes littéraires à l'enseignement / apprentissage des langues-cultures, singulièrement dans les champs culturel et interculturel. L'approche théorique sera complétée	24h TD CC sous forme d'épreuves écrites 2 ECTS

			par la mise en situation des étudiants, à vocation réflexive.	
12	<p>LITTERATURE DE JEUNESSE EN CREOLE SEM 5 (Licence 3^{ème} année)</p>	<p>Serge COLOT Intervenant : Jeannine LAFONTAINE (département LCR)</p>	<p>Cet enseignement vise à présenter le concept de littérature de jeunesse d'une façon générale, et à l'envisager ensuite dans le cadre plus ciblé de la littérature de jeunesse en créole aux Antilles Guyane. Son objectif est de présenter aux étudiants tout l'intérêt littéraire, pédagogique, artistique ou même sociologique des livres pour enfants, qui depuis quelques années s'imposent comme éléments à part entière du « Patrimoine en littérature de jeunesse ».</p>	<p>24h TD CC écrit + dossier 2 ECTS</p>
13	<p>SPORT SEM 4 (Licence 2^{ème} année) (Liste des activités à consulter au SUAPS)</p>	<p>SUAPS</p>	<p>Au travers du renforcement et de l'optimisation d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la formation personnelle du citoyen et une éducation à la santé. Compétences contribuant au développement personnel de l'étudiant (évolution)</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir gérer son échauffement - savoir éviter les traumatismes (déchirures, entorses...) - savoir gérer un entraînement progressif (gestion de l'effort) - savoir gérer un plan de travail en musculation - savoir se maîtriser (self-contrôle) 	<p>24h TD CC (coefficient 1) en présentiel et un CT avec participation obligatoire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un test 50m, 2 nages, départ plongé - 1 chorégraphie et step ou enchaînement postural yoga - 1 tournoi dans l'activité collective pratiquée <p>2 ECTS</p>

14	<p style="text-align: center;">CONCRETISATION DE PROJETS ASSOCIATIFS SPORTIFS</p> <p>SEM 5 (Licence 3^{ème} année)</p> <p>(Liste des APS à consulter au SUAPS)</p>	SUAPS	<p>Au travers d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la responsabilisation du citoyen dans le développement et la concrétisation de projets associatifs.</p> <p>Compétences susceptibles d'être réinvesties dans le parcours professionnel de l'étudiant et dans sa vie future (évolution)</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir prendre des responsabilités au sein d'un groupe sportif - savoir organiser un évènement sportif - savoir manager une équipe - savoir régler la sécurité sur le terrain - savoir utiliser l'outil informatique pour la gestion des résultats. 	<p style="text-align: center;">24h TD</p> <p>Travail personnel et gestion de l'effort en progression de l'apprentissage</p> <p>Animation : mise en œuvre du projet et entretien sur le dossier</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Management de l'équipe et entretien sur le dossier</p> <p style="text-align: center;">2 ECTS</p>
15	<p style="text-align: center;">INTRODUCTION A L'ARCHEOLOGIE ANTILLAISE</p> <p style="text-align: center;">SEM 5</p> <p style="text-align: center;">(Licence 3^{ème} année)</p>	<p style="text-align: center;">Benoît BERARD et J-S GUIBERT Liz OVALLES</p>	<p><u>Objectifs</u> :</p> <p>L'objectif de cet enseignement est d'offrir une initiation à la discipline archéologique dans les Antilles. L'enseignement sera basé sur une approche transpériodique axée sur la présentation d'un certain nombre de sites emblématiques (village amérindien de Vivé, épaves de la baie de Saint-Pierre, première villes coloniales d'Hispaniola,...). Différentes visites seront organisées dans des musées et sur des chantiers de fouilles en fonction du calendrier des opérations de terrain.</p>	<p style="text-align: center;">24h TD</p> <p><u>Evaluation</u> :</p> <p>Contrôle continu</p>

16	<p>SAVOIRS et SAVOIR-FAIRE NUMERIQUES SEM4 (Licence 2^{ème} année)</p>	<p>STICE F. SILPA (MCF)</p> <p>G. AUGUSTIN-LUCILE (IGE)</p>	<p>Former au numérique et certifier les connaissances (partie théorique) et compétences (partie pratique) numériques des étudiants sous le format DNC (Dossier Numérique de Compétences).</p>	<p>24h TD</p> <p>Modalités d'évaluation : CC Remise de dossiers (DNC) et QCM</p> <p>Modalités d'enseignement : Hybride (présentiel et en ligne)</p> <p>Travail personnel de l'étudiant : 48heures</p> <p>2 ECTS</p>
17	<p>INTRODUCTION AUX MUSIQUES ET AUX DANSES DE L'AMERIQUE HISPANIQUE SEM4 (Licence 2^{ème} année)</p>	<p>Liz OVALLES Département d'Espagnol)</p>	<p>En Amérique, les Autochtones avaient déjà une tradition musicale lorsqu'il y eut, en 1492, la « rencontre » avec les Européens. Ces conquistadores apportaient avec eux leur propre culture musicale et avec le développement du commerce triangulaire, les Africains noirs qui arrivent sur le sol américain, apportent comme seuls bagages certains éléments de leurs cultures comme les traditions musicales. La musique latino-américaine a donc pour origine la synthèse de ces trois cultures et de nombreuses musiques populaires comme le mettent en exergue le joropo, le tango, le mambo, la salsa, le merengue, etc. Ces rythmes sont accompagnés de danses et de manière plus générale ils participent de fêtes particulières. Ce cours a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une introduction globale et historique des origines des musiques et des danses actuelles de l'Amérique hispanique. - Faire découvrir les empreintes laissées par chaque culture tant dans la musique que dans la danse. - Étudier l'importance de l'omniprésence de cette musique dans la société et l'identité hispano-américaine. - Découvrir la culture musicale et sa danse à travers des personnages-clés pour l'Amérique 	<p>CC (CC2 : oral)</p> <p>24H TD</p> <p>2 ECTS</p>

			hispanique comme Anacaona, Juanito Almafia, Isidora, etc.	

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES / LICENCE / Responsables du domaine : BERTIN/SILPA

EC LIBRES SUAPS et SCUIO-IP

N°	Intitulé	Responsable	Contenu succinct	Type de CC
SUAPS	SPORT ET SANTE SEM 4 (L2) (Liste des APS à consulter au SUAPS)	SUAPS	Au travers du renforcement et de l'optimisation d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la formation personnelle du citoyen et une éducation à la santé. Compétences contribuant au développement personnel de l'étudiant (évolution) <ul style="list-style-type: none"> - savoir gérer son échauffement - savoir éviter les traumatismes (déchirures, entorses...) - savoir gérer un entraînement progressif (gestion de l'effort) - savoir gérer un plan de travail en musculation - savoir se maîtriser (self-contrôle) 	CC
SUAPS	CONCRETISATION DE PROJETS ASSOCIATIFS SEM 5 (L3) (Liste des APS à consulter au SUAPS)	SUAPS	Au travers d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la responsabilisation du citoyen dans le développement et la concrétisation de projets associatifs. Compétences susceptibles d'être réinvesties dans le parcours professionnel de l'étudiant et dans sa vie future (évolution) <ul style="list-style-type: none"> - savoir prendre des responsabilités au sein d'un groupe sportif - savoir organiser un évènement sportif - savoir manager une équipe - savoir régler la sécurité sur le terrain - savoir utiliser l'outil informatique pour la gestion des résultats. 	CC
SCUIO	PENSER ET CONSTRUIRE SON PARCOURS PROFESSIONNEL SEM 4 (L2)	SCUIO	Objectifs de l'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> • transmettre aux étudiants une méthodologie d'élaboration et de mise en application de leur projet professionnel et/ou de leur projet de formation. • accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours individuel de l'Université vers l'Emploi 	Travail Personnel (dossier étudiant)
SCUIO	SE PREPARER A REALISER UN STAGE SEM 4 (L2)	SCUIO	Objectifs de l'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> • transmettre aux étudiants une méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre de documents utiles pour la préparation et la réalisation d'un stage. • permettre aux étudiants de tester un secteur professionnel ou de découvrir le milieu professionnel en vue de l'élaboration de leur projet professionnel. 	Travail Personnel (rapport de prospection de stage : CV, lettres de motivation...)

Rappel : 24 heures / 3 ECTS / Validation en Contrôle continu (CC)

Stages et insertion professionnelle

Calendrier des stages

Des stages seront proposés en S.4 et S.6. Les étudiants qui ont élaboré un projet professionnel personnel de qualité seront prioritaires.

Les stages se dérouleront dans la première quinzaine de janvier (sous réserve d'acceptation des établissements scolaires, des entreprises et des collectivités locales). Dans les établissements scolaires, il s'agira d'un stage d'observation sur une ou deux semaines.

- **L.2-Semestre 4 : *Parcours Licence générale*, UEP 7 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation transversale)**
- **L.2-Semestre 4 : *Parcours Licence professionnelle*, UEP 7 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation)**
- **L.3-Semestre 6 : *Parcours Métiers de la Recherche*, UEP 11 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation)**
- **L.3-Semestre 6 : *Parcours Métiers de l'enseignement*, UEP 11 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation)**

Les étudiants qui ont l'intention de choisir en L.3 le parcours Didactique des Langues/FLE sont prioritaires pour un stage en L.2 dans un établissement scolaire.

Déroulement de l'EC-stage

Les stages seront encadrés en amont par des préparations au stage. En aval, une aide sera fournie par un tuteur pour la constitution d'un dossier.

Analyse de Pratiques de classe

Un EC « Analyse des Pratiques de classe » est proposé en S.4 et en S.6 pour les étudiants qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement d'une classe.

Métiers des Arts, des Langues, des Lettres et de la Culture

L'UE « Métiers des Arts, des Langues, des Lettres et de la Culture » sera dispensée, en S.2, S.4 et S.6, sous forme de séminaires, de conférences et de rencontres diverses dans la première quinzaine du mois de janvier

Calendrier de l'année universitaire

Validé par le CA du 19 juin 2012

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012 - 2013

PREMIER SEMESTRE 2012							2013														DEUXIEME SEMESTRE						
SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET							
S 1		L 1		J 1		S 1		ma 1		v 1		v 1		L 1		me 1		S 1		L 1		J 1					
D 2		ma 2		V 2		D 2		me 2		s 2		s 2		ma 2		J 2		D 2		ma 2		J 2					
Lun 3	Rentrée	me 3	3	S 3		L 3		J 3		D 3		D 3		me 3		V 3		L 3		me 3		J 3					
ma 4	Solennelle	J 4	Forum métiers	D 4		ma 4		V 4		L 4		L 4		J 4		S 4		ma 4		ma 4		J 4					
me 5		v 5		Lun 5		Mer 5	11	S 5		ma 5		ma 5		v 5		D 5		me 5		v 5		J 4					
J 6		s 6		ma 6		J 6		D 6		me 6	4	Mer 6		S 6		L 6		J 6		S 6		J 4					
V 7		D 7		Mer 7		V 7		L 7		J 7		J 7		D 7		ma 7		V 7		D 7		J 4					
S 8		L 8		J 8	7	S 8		ma 8		v 8		V 8		L 8		me 8		S 8		L 8		J 4					
D 9		ma 9	4	V 9		D 9		me 9		s 9		S 9		ma 9		J 9		D 9		ma 9		J 4					
Lun 10	Début cours	me 10		S 10		L 10		J 10		D 10		D 10		me 10		V 10		L 10		me 10		J 4					
ma 11		J 11	Sport et Santé	D 11		ma 11		V 11		L 11		L 11		J 11	10	S 11		ma 11		V 11		J 4					
me 12		V 12		L 12		Mer 12	12	S 12		ma 12		ma 12		V 12		D 12		me 12		V 12		J 4					
J 13	CM	s 13	4	ma 13		J 13		D 13		me 13		Mer 13	***Journée P.O	S 13		L 13		J 13		S 13		J 4					
V 14		D 14		Mer 14		V 14		L 14		J 14		J 14		D 14		ma 14		V 14		D 14		J 4					
S 15		L 15		J 15	8	S 15		ma 15		v 15		V 15		L 15		me 15		S 15		L 15		J 4					
D 16		ma 16		V 16		D 16		me 16		s 16		S 16		ma 16		J 16		D 16		ma 16		J 4					
Lun 17	Début TD	me 17	5	S 17		L 17		J 17		D 17		D 17		me 17		V 17		L 17		me 17		J 4					
ma 18		J 18		D 18		ma 18		V 18		L 18		L 18		J 18		S 18		ma 18		J 18		J 4					
me 19		V 19		L 19		Mer 19	13	S 19		ma 19		ma 19		v 19		D 19		me 19		v 19		J 4					
J 20	1	s 20		ma 20		J 20		D 20		me 20		Mer 20		S 20		L 20		J 20		S 20		J 4					
V 21		D 21		Mer 21		V 21		L 21		J 21		J 21		D 21		ma 21		V 21		D 21		J 4					
S 22		L 22		J 22	9	S 22		ma 22	JURYS	v 22		V 22		L 22		me 22		S 22		L 22		J 4					
D 23		ma 23	6	V 23		D 23		me 23		s 23		S 23		ma 23		J 23		D 23		ma 23		J 4					
Lun 24		me 24		S 24		L 24		J 24		D 24		D 24		me 24		V 24		L 24		me 24		J 4					
ma 25		J 25	* Année Euro...	D 25		ma 25		V 25		L 25		L 25		J 25		S 25		ma 25		V 25		J 4					
me 26	2	v 26		L 26		Mer 26		S 26		ma 26		ma 26		v 26		D 26		me 26		v 26		J 4					
J 27		s 27		ma 27		J 27		D 27		me 27	6	Mer 27		S 27		L 27		J 27		S 27		J 4					
V 28		D 28		Mer 28	10	V 28		L 28	**Affi / Réo.	J 28		J 28		D 28		ma 28		V 28		D 28		J 4					
S 29		L 29		J 29		S 29		ma 29		v 29		V 29		L 29		me 29		S 29		L 29		J 4					
D 30		ma 30		V 30		D 30		me 30		s 30		S 30		ma 30	13	J 30		D 30		ma 30		J 4					
		me 31				L 31		J 31	3			D 31				V 31				me 31		J 4					

	PERIODES DE COURS
	VACANCES UNIVERSITAIRES
	EXAMENS
	JURYS
	JOURNÉES BANALISÉES

* Année européenne intergénérationnelle

** Affichage et réorientation

***Journée portes ouvertes

Tableau d'équivalences

LICENCE 1^{ère} année d'Anglais :

LICENCE 100% anglais

LMD 2006-2010 : L1		LMD 2010-2013 : L1	
Crédits (ECTS)	1 ^{er} semestre : S1	Crédits (ECTS)	1 ^{er} semestre : S1
4	UEO 1 LS1 Version anglaise grammaire de base	3	UEO -1b Grammaire française pour la version anglaise
4	UEO 2 - LS1 Littérature et civilisation britannique 1	3	UEO 1a) Panorama de la littérature britannique + UEO3c) Atelier d'écriture en langue anglaise
4	UEO 2 - LS1 Littérature et civilisation britannique 1	3	UEO2a) Grandes lignes de l'histoire du Royaume-Uni
2	UEP1 Thème grammatical - LS	3	UEO 2c) Thème grammatical
2	UEP 1- LS1 (Littérature Britannique. Contemporaine)	3	UEO 1a) Panorama de la littérature britannique
2	UEP2 - LS1 (Grandes problématiques du monde contemporain anglophone)	3	UEO2a) Grandes lignes de l'histoire du Royaume-Uni ou UEO3c) Atelier d'écriture en langue anglaise.
2	UEP2 - LS1 (langue orale)	2	UEO4a) Grandes lignes de l'histoire des Etats-Unis et du Canada
2	UEP2 - LS1 (langue orale)	3	UEO3b Débattre en langue anglaise
6	UEC - LS1 enseignements complémentaires	5	UEC1 – enseignements complémentaires 5
2 ^è semestre : S2		2 ^è semestre : S2	
4	UEO3 - LS2 Langue et traduction 2 (Grammaire française de base)	3	UEO2 a)Grandes lignes de l'histoire du Royaume-Uni + UEO2c) Thème grammatical
4	UEO3 - LS2 thème anglais	3 + 3	UEO3a) Panorama de la littérature nord américaine + UEO2c) Thème grammatical
Accorder l'UEO 4c 4 aux étudiants qui ont obtenu l'UEO4 Littérature et civilisation	UEO4 - LS2 (Littérature des Etats-Unis)	3	UEO4a) Grandes lignes de l'histoire des Etats-Unis et du Canada
Accorder l'UEO 4c 4 aux étudiants qui ont obtenu l'UEO4 Littérature et civilisation	UEO4 - LS2 (Civilisation des Etats-Unis)	3	UEO3a) Panorama de la littérature nord américaine
4	UEP 3- LS2 Choix A: Langue et Littérature des Etats-Unis	3	UEO1a) Panorama de la littérature britannique
4	UEP3 - LS2 Choix B Littérature de la Caraïbe anglophone	3	

2	UEP4 - LS2 (Grandes problématiques du Commonwealth et du monde américano-caraiïbe)	3	UEO 1a) Panorama de la littérature britannique
2	UEP4 - LS2 Compréhension et Expression écrite	2	UEO3c) Atelier d'écriture en langue anglaise
6	UEC - LS2 enseignements complémentaires	5	UEC2 enseignements complémentaires

LICENCE 2^{ème} année d'Anglais : Tableau d'équivalences :

	LMD 2006-2010		LMD 2010-2013
Crédits (ECTS)	<i>L2 : 1^{er} semestre S3</i>	Crédits (ECTS)	<i>L2 : 1^{er} semestre S3</i>
4	UEO5 - LS3 Grammaire énonciatrice appliquée et Thème grammatical	3 + 2	UEO6b introduction à la linguistique anglaise + UEO6a) Histoire et évolution de la langue
4	UEO5 - LS3 Version littéraire	2 2	UEO7b Syntaxe française et version anglais + UEO6a) Histoire et évolution de la langue
4	UEO6 - LS3 Commentaire de textes littéraires	3	UEO8a) littérature caribéenne contemporaine
4	UEO6 - LS3 Commentaire de Civilisation	3	UEO6c) De l'Empire britannique au Commonwealth
2	UEP5 - LS3 Sémantique et lexicologie	3	UEO7c) linguistique : sémantique et lexicologie
2	UEP5 - LS3 Phonologie-phonétique	2	UEO6a) Histoire et évolution de la langue ou Ueo5c) Comprendre une œuvre étasunienne
4	UEP6 Choix A - LS3 Littérature Britannique contemporaine	3 2	UEO5a) Analyse de textes anglophones UEO5c) Comprendre une œuvre étasunienne
4	UEP6 Choix B - LS3 Littérature Anglophone contemporaine		UEO5a) Analyse de textes anglophones UEO5c) Comprendre une œuvre étasunienne
4	UEP6 Choix C - LS3 Civilisation anglophone contemporaine		UEO5a) Analyse de textes anglophones UEO5c) Comprendre une œuvre étasunienne
4	UEP6 Choix D - LS3 Civilisation des Amériques coloniales		UEO8b la Caraïbe Coloniale et postcoloniale UEO5c) Comprendre une œuvre étasunienne
6	UEC - LS3 Enseignements complémentaires	5	UEC3 Enseignements complémentaires
		30	

Crédits (ECTS)	L2 : 2^{ème} semestre S4	Crédits (ECTS)	L2 : 2^{ème} semestre S4
8	UEO7 - LS4 Thème journalistique et langue de spécialité Langue orale	8	UEO7 Syntaxe linguistique et langue de spécialité
	UEO7 - LS4 Thème journalistique et langue de spécialité	2	UEO7 a) Version et thème journalistique
8	UEO8 - LS4 Version journalistique et langue de spécialité Et Compréhension et expression écrite	8	Ensemble de UEO7 Syntaxe linguistique et langue de spécialité
2	UEP7 - LS4 initiation au cinéma anglophone OU Histoire et évolution de la langue anglaises	2	UEO6a) Histoire et évolution de la langue
4	UEP8 Choix A - LS4 Littérature et civilisation des Etats-Unis	2 + 3	UEO5c) Comprendre une oeuvre étasunienne + UEO6c) De l'Empire britannique au Commonwealth
4	UEP8 Choix B- LS4 Littérature et civilisation de la Caraïbe anglophone		UEO8 a) Littérature caribéenne contemporaine + UEO6c) De l'Empire britannique au Commonwealth
4	UEP8 Choix C- LS4 Littérature et civilisation de la Grande-Bretagne		UEO8 a) Littérature caribéenne contemporaine UEO8b la Caraïbe Coloniale et postcoloniale
6	UEC - LS4 Enseignements complémentaires	5	UEC4 Enseignements complémentaires
		30	

LICENCE 3^{ème} année d'Anglais (L3): Tableau d'équivalences : Parcours CAPES

LMD 2006-2010		LMD 2010-2013	
Crédits (ECTS)	1^{er} semestre S5	Crédits (ECTS)	1^{er} semestre S5
8	UEO9 6 LS5 linguistique et stylistique comparée Thème et version	3 3 2	UEO9a) Linguistique et stylistique appliqués à la traduction de textes littéraires + UEO11a) Syntaxe et traduction + UEO11c) Apprentissage de langues
8	UEO10 méthodologie - LS5 Commentaire et dissertation littéraire	8	UEO10a) Communication écrite en langue anglaise UEO10 b) Approche critique des média UEO10 c) TICE-e tourisme
4	UEP9 - LS5 a) littérature des Etats-Unis b) Littérature de la Caraïbe	3 3	UEO5 b) commenter un document de civilisation anglophone + UEO11 b) Techniques d'expression orale
4	UEP10 a) Civilisation des Etats-Unis b) Civilisation de la Caraïbe (linguistique énonciative)	3	UEO11a) Syntaxe et traduction
6	UEC 5 Enseignements complémentaires	5	UEC5 Enseignements complémentaires
		30	

LMD 2006-2010		LMD 2010-2013	
Crédits (ECTS)	L3 : 2^{ème} semestre S6	Crédits (ECTS)	L3 : 2^{ème} semestre S6
8	UEO 11 LS6 Littérature des Etats-Unis	2 3 3	UEO9 b) introduction à la médiation interculturelle, UEO9c) Profils culturels +UEO12c) Littératures caribéennes
8	UEO12 LS6 Littérature de la Caraïbe Anglophone	2 3 3	UEO9 b) introduction à la médiation interculturelle, UEO9c) Profils culturels +UEO12c) Littératures caribéennes
5	UEP 11 LS6 a) Littérature Britannique classique b) littérature britannique contemporaine	2 3	UEO9 b) introduction à la médiation interculturelle+ UEO9c) Profils culturels
5	UEP12 LS6 a Civilisations anglophones	3 2	UEO 12 a) Mondes américains : civilisation et interculturelité et b) Histoire des idées aux Etats-Unis
4	UEP13 LS6 histoire des idées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis	2 3	UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image chois UEO9 c) Mondes anglophones : littérature et interculturelité
30		30	

LICENCE 3^{ème} année d'Anglais (L3): Tableau d'équivalences : Parcours Recherches

LMD 2006-2010		LMD 2010-2013	
UEO 9 et UEO10 voir Parcours Capes idem	UEP9 - LS5 a) littérature des Etats-Unis b) Littérature de la Caraïbe 4 ECTS	3	UEO12c) Littératures caribéennes + UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image
		2	
UEC 5 voir parcours Capes Idem	UEP 11 LS6 a) Littérature Britannique classique	2	UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image choix UEO9 c) Mondes anglophones : littérature et interculturalité
UEO 11 et UEO 12 voir parcours Capes idem	UEP11 LS6 b) littérature britannique contemporaine	2	UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image choix UEO9 c) Mondes anglophones : littérature et interculturalité
		3	
	UEP12 LS6 a Civilisations anglophones	2	UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image choix UEO9 c) Mondes anglophones : littérature et interculturalité
		3	
	UEP12 LS6 b) Civilisation de la Caraïbe	3	UEO 12 a) Mondes américains : civilisation et interculturalité + UEO 12 b) Histoire des idées aux Etats-Unis
		2	
	UEP12 LS6 c) Civilisation des Etats-Unis 5 ECTS	2	UEO9b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image choix UEO 12 b) Histoire des idées aux Etats-Unis
		2	
	UEP 13 LS6 Histoire des idées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis	2	UEO9 b) La culture du Royaume uni par les textes littéraires et l'image choix UEO 12 b) Histoire des idées aux Etats-Unis
		2	
		30	

Principaux services de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

***Accueil :**

Un « cahier de liaison » (Etudiants/Administration) est à votre disposition. Vous pouvez y inscrire vos demandes, signaler les problèmes, demander des rendez-vous, etc.

Pour tout renseignement : n'hésitez pas à consulter le site de l'UAG : www.univ-ag.fr

***Secrétariat de département : Mme SAVY**

Tel : 0596 72 74 67

du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h00 et de 14h à 15h30.

- Vous informe de façon précise sur votre inscription (administrative ET pédagogique)
- Vous aide à régulariser votre situation administrative et pédagogique
 - Vous accompagne tout au long de l'année universitaire
- Vous reçoit pour tout dépôt de documents (demande de consultation de copie, réclamation, etc.)...

***Service Aide à la réussite**

Tel : 0596-72-75-17

- Vous encadre en cas de difficulté et vous conseille pour le choix des actions proposées dans le cadre du Plan Réussite Licence
- Vous oriente vers les services universitaires adaptés à vos besoins (assistance sociale, médecine universitaire, SCUIO-IP, CROUS, etc.)
 - Vous accompagne dans votre projet professionnel
 - Vous propose une animation culturelle et pédagogique
 - Vous indique les modalités de réorientation

***Service Salariés**

Tel : 0596-72-75-91

- Vous aide à sortir de votre isolement en vous mettant en relation avec les enseignants de votre filière
- Vous propose des supports pédagogiques (polycopiés, cours en ligne, fichiers d'adresses d'autres étudiants...)
- Vous informe régulièrement par mail (convocations, informations diverses, etc.)

Plan Réussite Licence

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté son plan pluriannuel pour la réussite en licence. Ce plan est issu de la concertation engagée dans le cadre du chantier "réussir en licence et lutter contre l'échec à l'université" avec la communauté universitaire au moment de la discussion sur le projet de loi autonomie. Ce plan a pour ambition de diviser par deux le taux d'échec en première année, sachant qu'un étudiant sur deux échoue aujourd'hui en fin de première année.

Voici les actions retenues pour le Plan Réussite en Licence à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines :

→ Désignation d'**enseignants-référents** : Pour faciliter votre intégration et maintenir votre motivation.

→ **Suivi, accompagnement et réorientation** : (Dans le cadre de **l'orientation active**) Pour vous accompagner de la préinscription jusqu'à la fin de la première année et anticiper un éventuel changement d'orientation.

→ **Mise en place de TD de consolidation disciplinaire** : Pour vous aider à surmonter vos lacunes, vous mettre en confiance et apprendre autrement.

→ **Mise en place de TD de renforcement des savoirs généraux ou transversaux** : Pour vous aider à vous améliorer en :

-culture générale

-rédaction en français

-soutien à l'apprentissage d'une langue vivante...

→ **Intégration des tuteurs pédagogiques aux équipes pédagogiques** : Pour que des étudiants (niveau L.3 au Doctorat) puissent vous accompagner tout au long de l'année et partager avec vous leurs expériences.

→ **Dédoubllement des groupes de TD pour les UE fondamentales** : Pour vous permettre de travailler en petits groupes et prendre ainsi plus rapidement confiance en vous.

→ Motivation.

→ **Suivi, accompagnement et réorientation** : (Dans le cadre de **l'orientation active**) Pour vous accompagner de la préinscription jusqu'à la fin de la première année et anticiper un éventuel changement d'orientation

Aide aux étudiants salariés et aux étudiants handicapés : développement de cours en ligne, tutorat, photocopiés, etc...

Règlement Général du Contrôle des connaissances et des aptitudes (RGCCA) applicable aux cursus de LICENCE et de MASTER

Le présent règlement général du contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur au système français d'enseignement supérieur,
- l'arrêté du 26 août 2008 qui modifie l'arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence,
- l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence générale,
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de master.

N.B. Les licences professionnelles relèvent de l'arrêté du 19 novembre 99 (MENS9902515A) et font l'objet d'un règlement spécifique.

Article 1. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est organisée sur 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur trois années (L1, L2, L3).

Le master est organisé sur 4 semestres de 30 crédits chacun, répartis sur 2 années (M1, M2).

L'année universitaire comporte 2 semestres. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (EC).

Chaque semestre compte pour 30 ECTS. La licence totalise une valeur de 180 ECTS et le master une valeur de 120 ECTS.

Le nombre, la période, la nature et la durée des épreuves, le coefficient, les ECTS des EC et UE figurent dans les modalités particulières de chaque formation, publiés dans les guides ou livrets élaborés par les composantes et actualisés chaque année.

Chaque UE est affectée d'un coefficient de 1 à 5, l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Article 2. INSCRIPTIONS

L'étudiant doit procéder à son inscription administrative annuelle. Après règlement de ses droits universitaires, il doit effectuer son inscription pédagogique auprès de sa composante. L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens.

Les inscriptions administratives et pédagogiques sont obligatoires. L'étudiant qui n'a pas satisfait à ces obligations n'est pas autorisé à passer les examens. Les dates limites d'inscription arrêtées par l'université sont impératives.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'inscriptions.

Les commissions pédagogiques examinent les demandes d'équivalence ou de validation d'acquis.

Article 3. CONTROLE DES CONNAISSANCES

Selon le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA), le contrôle des connaissances s'effectue soit par contrôle continu (CC), soit par contrôle terminal (CT), soit par une combinaison de ces deux modes de contrôle.

Chaque composante doit afficher au plus tard un mois après le début des enseignements et porter à la connaissance des étudiants, dans l'espace prévu à cet effet, les modalités détaillées de CC retenues.

Ces modalités incluent nécessairement une part d'évaluation orale dans au moins deux semestres du cursus.

Au premier semestre d'un parcours de licence, le contrôle régulier et continu est privilégié.

L'étudiant étranger inscrit dans le cadre des programmes d'échanges, par exemple ERASMUS, est soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

L'étudiant handicapé peut bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : temps additionnel pour composer et aide au handicap. Il doit s'adresser, dès son inscription administrative, au service de la médecine préventive de l'université qui statuera.

- le contrôle continu

Le CC est constitué nécessairement de deux ou plusieurs exercices et/ou activités. Il engage à l'assiduité.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Une épreuve de CC peut être :

- un écrit sous contrôle,
- une activité orale (exposé, participation aux débats, interrogation individuelle...),
- une activité pratique (TP...),
- un mémoire, un projet tuteuré, un travail personnel ou en équipe...

La note finale notée sur vingt points du CC résulte de la moyenne de chacune des notes affectée du coefficient 1 et n'intervient qu'au titre de la première session d'examen, sauf dispositions particulières inscrites dans les RPCCA des composantes.

Pour les EC évalués uniquement en CC un dispositif de rattrapage en 2ème session peut être mis en œuvre, dans ce cas, le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA) des composantes le précise.

Lors d'un contrôle continu, une absence dûment justifiée ou appréciée comme cas de force majeure par l'enseignant concerné, en concertation avec le responsable de la mention peut donner lieu à un contrôle de remplacement. En cas de désaccord le président du jury prend la décision finale.

L'absence non justifiée (ABI) à un contrôle ou qui n'a pas donné lieu à un contrôle de rattrapage, entraîne, au niveau de l'application de gestion, la note de 0/20.

- le contrôle terminal

Le contrôle terminal consiste en une épreuve organisée dans le cadre des sessions d'examen. La correction des épreuves écrites du contrôle terminal se fait sous anonymat.

Lorsqu'il y a 3 sessions, un intervalle minimum de 4 semaines après la publication des résultats, doit séparer la fin des épreuves de la première session de deuxième semestre et le début de l'unique session de rattrapage.

Lorsqu'il y a 4 sessions, les deux sessions d'examens d'un même semestre sont séparées d'au moins 15 jours.

Lorsqu'il y a 3 sessions, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session de chacun des deux semestres est automatiquement inscrit pour la seconde session, s'il n'a pu valider son année par compensation inter-semestrielle, ou s'il refuse la compensation.

Lorsqu'il y a 4 sessions d'examen, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session, est automatiquement inscrit pour la seconde session.

Si l'étudiant se présente à l'épreuve de contrôle terminal de seconde session, la note obtenue remplace la note de contrôle terminal de première session.

Si l'étudiant ne se présente pas au contrôle terminal de seconde session, la note de première session (ABI compris) est automatiquement maintenue et reportée pour le calcul de la moyenne annuelle.

Des dispositifs pédagogiques de soutien, dans le cadre du Plan Réussite Licence (PRL) sont prévus entre les deux sessions d'examen. Ces dispositifs sont affichés dans les composantes pédagogiques au plus tard le jour de la publication des résultats de la première session de chacun des deux semestres.

Les épreuves du contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

L'absence à une épreuve est notée ABI sur le relevé de notes et entraîne la note de 0/20.

En Master 2^{ème} année, pour les filières qui le précisent dans le RPCCA de leur composante, la session de rattrapage peut ne pas être proposée. Dans ce cas, il y a donc une seule session d'évaluation par semestre.

Article 4. ASSIDUITE

La présence aux séances de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) est obligatoire.

À chaque séance de TP ou TD, un contrôle systématique de la présence des étudiants est effectué par les enseignants concernés avec un formulaire d'émargement. Les enseignants transmettent les formulaires au service de la scolarité qui les met à disposition des jurys lors des délibérations.

Nota bene. Le maintien de la bourse aux étudiants boursiers est soumis à des conditions de progression, d'assiduité et de présence aux TD-TP et examens. Le non-respect de l'une des obligations précitées peut entraîner le reversement des sommes alors indûment perçues.

Article 5. REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

Un RSE est institué au profit de certaines catégories d'étudiants :

- l'étudiant ayant une activité professionnelle,
- l'étudiant ayant un ou des enfants à charge,
- l'étudiant handicapé,
- l'étudiant sportif de haut niveau,
- l'étudiant élu aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élu étudiant approuvé par le conseil d'administration de l'université,
- l'étudiant en mobilité.

Pour bénéficier du RSE, l'étudiant formule la demande au directeur de la composante concernée, avant une date limite fixée semestriellement par cette composante. L'obtention du RSE vaut pour le semestre en cours. Toute modification du régime ne prend effet qu'au début du semestre suivant.

L'étudiant bénéficiant du RSE est dispensé de l'assistance aux TD. La dispense éventuelle des TP s'applique selon les modalités définies dans le RPCCA.

Tout étudiant du régime spécial est dispensé de plein droit du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il en fait par écrit la demande contraire.

Pour les EC validés uniquement en contrôle continu, le RPCCA précise les modalités particulières de validation pour les étudiants concernés.

Article 6. REGLES DE PROGRESSION

- licence :

Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} août 2011, la poursuite des études dans un nouveau semestre n'est plus de droit pour tout étudiant ayant un semestre manquant.

Un semestre pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, et qu'il n'a pu compenser par l'autre semestre de la même année maquette, est un semestre non validé.

Les jurys de progression de L1 et de L2 peuvent proposer l'inscription en année supérieure pour les étudiants ayant validé :

- l'un des deux semestres de l'année maquette et
- au minimum les UEO du semestre manquant,

Chaque semestre, la liste des étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) est publiée au sein de chaque composante. Les étudiants ne souhaitant pas bénéficier de ce dispositif le font savoir par écrit au directeur de la composante, au plus tard 72h après l'affichage de la liste.

Toutefois, l'inscription étant annuelle, dans la cas où les deux semestres de l'année en cours ne sont pas validés à l'issue de la deuxième session, et si le nombre d'ECTS restant à acquérir est faible, **la commission pédagogique peut autoriser l'étudiant à anticiper certaines UE des deux semestres de l'année suivante pour les valider. Ce dispositif ne vaut pas inscription dans l'année supérieure.**

- master :

L'étudiant titulaire d'une licence est autorisé à s'inscrire dans tout master correspondant à son parcours de formation.

L'étudiant ajourné en M1 ne peut être autorisé à continuer en M2.

Article 7. VALIDATION**- notes :**

Les notes vont de 0 à 20.

La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes des différentes UE constitutives de ce semestre.

Toute UE dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise. Les EC constitutifs de cette UE sont donc réputés acquis et ne peuvent être présentés de nouveau, même pour améliorer la note.

L'étudiant qui a validé son semestre, avec un zéro dû à une absence justifiée à une ou des épreuves, est autorisé à se présenter uniquement à ces épreuves en seconde session de la même année, s'il veut améliorer sa moyenne du semestre. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le président de jury au plus tard 48h après la publication des résultats.

La compensation entre EC et UE s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'une UE comportant plusieurs EC n'est pas acquise, l'étudiant ne repasse que le ou les EC dont la note est inférieure à 10/20.

Les diplômes de licence et de master sont assortis de l'une des mentions suivantes :

- passable (10 et +),
- assez bien (12 – 14),
- bien (14 -16),
- très bien (16 et +).

La note prise en compte est alors la moyenne arithmétique des notes finales de chacune des 3 années maquettes de la licence ou des 2 années maquettes du master.

Toutefois, lorsqu'une mention de licence ne couvre qu'une seule année maquette (S5 +S6)³, la moyenne prise en compte, notamment pour le calcul de la mention, est constituée par les seules notes des semestres S5 et S6.

- capitalisation :

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée une note égale ou supérieure à 10 obtenue à une UE ou à un EC. Les crédits attribués peuvent être pris en compte dans le cadre d'un autre parcours ou d'une validation des acquis. Une UE acquise est transférable.

- compensation en licence :

³ Cas des licences professionnelles, de la licence de sciences politiques, de la licence de sciences de l'éducation, de la licence d'information et de communication par exemple.

La compensation entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres d'une même année maquette s'effectue sans note éliminatoire de S1 à S6, dans les conditions énoncées à l'article 3.

La compensation s'établit sans note plancher.

Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des 2 premières années maquettes (L1 – L2) est supérieure ou égale à 10/20.

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant qui a obtenu la moyenne arithmétique de 10 à chaque année maquette.

- compensation en master :

La compensation s'effectue :

- entre MS1 et MS2,
- entre MS3 et MS4, sauf si le RPCCA de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre MS3 et MS4.

Par ailleurs, si le semestre 4 est validé uniquement par la soutenance d'un mémoire, ce semestre doit être acquis sans compensation avec le semestre 3.

- refus de la compensation

L'étudiant a le droit de refuser la compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année maquette, sur demande écrite auprès du secrétariat, 72h ouvrées après la publication des résultats.

Article 8. JURYS

La composition des jurys est publiée dans chaque composante. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Quels que soient les résultats et les circonstances, le refus du principe de compensation est définitif et la note retenue, y compris ABI, est celle de la session de rattrapage.

Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.

La présence de tous les membres est impérative.

- fonction des jurys de fin de semestre :

Les jurys de fin de semestre décident de l'admission au semestre au vu des résultats de l'étudiant. Ils valident la moyenne après compensation, et, après la délibération, attribuent éventuellement des points de jury pour porter la moyenne à 10/20.

Les jurys délibèrent souverainement, à huis clos. Leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Après délibérations, les jurys proclament les résultats.

- fonction des jurys de diplôme :

Les jurys de diplôme décident de l'admission au diplôme. Cette admission peut être prononcée à l'issue de tout semestre de S3 à S6. Le jury de diplôme est un jury nommé pour une année universitaire.

Le jury des années L 2 et M 1 d'une part, et des années L3 et M2 d'autre part, sont des jurys de diplômes qui délivrent respectivement des titres (DEUG et maîtrise) et des grades (licence et master).

Nota bene. Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des deux premières années maquettes est supérieure ou égale à 10/20.

Le jury de M1 délibère sur les résultats des semestres 1 et 2 et se prononce sur la poursuite des études en M2. Ensuite, sur proposition du responsable de la formation, l'admission en M2 est prononcée par le chef d'établissement.

Le jury de M1 délibère aussi sur l'attribution de la maîtrise.

Le diplôme de maîtrise est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2 est supérieure ou égale à 10/20. Le relevé de notes précise clairement l'attribution de points de jury si un des semestres est validé par compensation. L'intitulé de la maîtrise est celui indiqué dans le dossier d'habilitation du master, sans référence à une spécialité.

Les jurys de soutenance de mémoire sont composés de deux enseignants-chercheurs au minimum, dont au moins un HDR.

Le jury de M2 délibère sur les deux années maquettes et sur l'attribution du diplôme de master ; il le délivre si sont réunies les conditions suivantes :

- l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère,
- la validation du semestre 4, lorsque celui-ci est constitué uniquement de la soutenance du mémoire,
- la validation individuelle des semestres 3 et 4 si le RPCCA précise qu'ils ne se compensent pas entre eux,
- la moyenne arithmétique des notes finales des semestres 3 et 4 qui doit être égale ou supérieure à 10/20, lorsque la compensation entre MS3 et MS4 est possible.

Si le semestre 3 est validé par compensation, le relevé de notes précise l'attribution des points de jury.

Article 9. PROCLAMATION DES RESULTATS ET PUBLICITE

Les étudiants sont mobilisés jusqu'à la publication des résultats.

- consultation des copies et entretien :

Sur leur demande et dans un délai raisonnable, les candidats ont le droit de consulter leurs copies d'examen et de s'entretenir avec l'enseignant concerné sur leurs résultats. Pour faciliter cette rencontre, les dates et heures de consultation sont affichées pour chaque matière après la proclamation des résultats.

- contestation des résultats, voies et délais de recours :

L'étudiant qui conteste ses résultats peut saisir, dans le délai de deux mois qui suit la délibération, le président de jury, le président de l'université ou son délégué, d'un recours gracieux lui demandant, pour un motif précis lié à une erreur matérielle, un nouvel examen de son cas par le jury.

Le RGCCA fait l'objet d'une large publicité auprès des étudiants par des moyens variés, dès la rentrée universitaire, tant au niveau de chaque campus que de chaque composante.

Chaque composante publie pour chacune des mentions de ses licences un livret ou guide de l'étudiant contenant toutes les informations nécessaires, sur les enseignements, dont coefficients, modalités de contrôle, ECTS, etc.

Le calendrier des épreuves des contrôles terminaux est affiché au moins 10 jours avant le début des épreuves.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

Article 10. LES STAGES

Chaque type de stage fait l'objet d'une convention qui précise les obligations et responsabilités des parties contractantes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les étudiants téléchargent la convention en vigueur sur PARI et Pstages.

La convention, téléchargée en triple exemplaire et accompagnée de l'attestation d'assurance de responsabilité civile est signée par toutes les parties **impérativement avant le début du stage**. Un exemplaire reste aux archives de la composante, un deuxième est remis à l'étudiant et le troisième à l'entreprise ou l'administration.

- stage obligatoire :

Lorsque la maquette du diplôme l'impose, ce stage est alors un EC d'une UE obligatoire du parcours. Son évaluation est effectuée conformément aux dispositions arrêtées par le domaine concerné.

- stage non obligatoire :

Pour favoriser son insertion professionnelle et sa mise en pratique des enseignements, chaque étudiant peut effectuer un stage dans une entreprise ou un organisme ou une administration, en L1 ou L2 ou L3.

Les conventions papier sont à récupérer et à déposer à la DOSIP accompagnées de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

A la demande de l'étudiant et après accord du responsable de la mention de licence concernée, ce stage est validé soit comme EC libre, soit comme EC d'une UE de parcours.

- stage de tutorat :

Les étudiants ayant validé les deux premières années maquettes d'un parcours de licence peuvent, après sélection, exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique dans le domaine de formation *ad hoc*. Cette activité peut être validée comme stage obligatoire prévu dans la formation ou bénéficier des dispositions relatives aux stages non obligatoires.

Les étudiants de master peuvent exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique ; cette activité relève des dispositions relatives aux stages non obligatoires.

Approuvé par le CEVU du 7 juin 2012, adopté par le CA du 19 juin 2012

Charte des Examens

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes définies conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'université des Antilles et de la Guyane.

Pour être opposable, tout dispositif de contrôle des connaissances et des aptitudes doit être approuvé par le CEVU et le CA de l'université et porté à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes ne peuvent être modifiées ultérieurement en cours d'année.

I. ORGANISATION DES EXAMENS

A- CONVOCATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS (contrôles partiels, contrôles terminaux)

La convocation pour les épreuves écrites est faite par voie d'affichage dans la composante, avec indication de la date et du lieu de l'examen et sous panneau fermant à clé, mais aussi par tout autre moyen de communication (site web, etc.).

Exceptions : une convocation individuelle est envoyée aux étudiants du régime spécial et sur leur demande écrite, et aux étudiants dont la situation au moment de l'examen le justifie : stage, séjour à l'étranger, *etc.*

Le délai entre l'affichage tenant lieu de convocation et l'examen ne peut être, en aucun cas, inférieur à 10 jours. Il est recommandé de doubler l'envoi postal de la convocation individuelle d'un envoi par courriel à l'adresse électronique figurant dans le dossier de l'étudiant.

Pour les épreuves orales et/ou pratiques, les calendriers seront précisés au plus tard, au moment des épreuves écrites. Un délai de 03 jours ouvrables sera observé entre la publication et le jour de l'épreuve

B- LES SUJETS D'EXAMEN

L'enseignant propose un sujet, et, à ce titre, il engage sa responsabilité. En conséquence, il doit procéder à toutes les vérifications nécessaires avant remise du sujet.

Il précise sur le sujet les documents (dictionnaires, cours...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que la durée de l'épreuve.

En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

Il remet le sujet au service des examens suffisamment à la date fixée par ce dernier pour le bon déroulement de l'examen.

Il doit être joignable et indique au moment où il remet le sujet les coordonnées (nom, numéro de téléphone) permettant de le joindre.

II. CONDITIONS D'EXAMEN

Les surveillants seront informés des conditions particulières d'examen dont bénéficient certains candidats (tiers temps supplémentaire de composition et/ou toute autre disposition spéciale en faveur des candidats handicapés, etc.)

A- SURVEILLANCE DES SALLES D'EXAMEN

Il convient d'éviter de mettre dans une même salle des examens à durée différente.

Les enseignants assurent en priorité la surveillance des épreuves d'examen, partiels et contrôles terminaux relevant de leur discipline. En outre, il est fortement souhaitable qu'un des surveillants soit le responsable du sujet de l'épreuve.

Quel que soit le nombre d'étudiants, chaque salle d'examen comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen).

Dans les amphithéâtres où le nombre des étudiants est supérieur à 100, il est nécessaire de prévoir au minimum trois surveillants.

Une liste des candidats inscrits à l'examen, établie par le service des examens est remise au surveillant responsable de la salle. Elle doit être affichée à l'entrée de la salle d'examen,

Les surveillants :

- sont présents dans la salle d'examen au moins quinze minutes avant le début de l'épreuve,
- vérifient la préparation matérielle de la salle (places, matériel de composition, brouillons et copies, *etc.*),
- contrôlent l'identité des candidats en début d'épreuve, les candidats doivent donc pouvoir justifier de leur identité au moyen d'une pièce en cours de validité avec photographie.

Les étudiants :

- doivent regrouper à l'endroit indiqué par les surveillants sacs, porte-documents, documents, cartables, ainsi que tout matériel et document non autorisé, afin qu'ils ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve ; téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio, et plus largement, tout appareil permettant les échanges ou la consultation d'informations, doivent être impérativement éteints et sont soit rangés dans les sacs, soit remis aux surveillants,
- ne doivent avoir aucune communication entre eux ni avec l'extérieur pendant la durée des épreuves.

B- ACCES DES CANDIDATS AUX SALLES D'EXAMEN

Les étudiants sont tenus de se présenter au moins quinze minutes avant le début de l'épreuve.

L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Toutefois, le président du jury ou à défaut le directeur de la composante, auquel le président de jury aura laissé ses consignes par le biais du service des examens, pourra à titre exceptionnel, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure laissé à son appréciation, autoriser à composer un candidat retardataire, à condition que le retard n'excède pas une heure.

Dans ce cas, l'étudiant reçoit son autorisation ou son refus de composer du service des examens vers lequel le renvoie le surveillant, après constat du retard en salle.

Par souci d'équité, il est recommandé qu'une réunion des présidents de jurys de la composante ait lieu en amont des examens, pour harmoniser les possibles décisions, en fonction des circonstances des retards.

Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné.

Mention du retard et des circonstances est porté sur le procès-verbal de l'examen.

Une fois les sujets distribués, aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition, même s'il rend une copie blanche.

Durant la première heure d'épreuve, aucune sortie provisoire ou définitive n'est autorisée. Toutefois, en cas de nécessité absolue, un candidat peut exceptionnellement être autorisé à sortir de la salle durant la première heure. Après avoir relevé toutes ses feuilles de copie et de brouillon, un des surveillants accompagne le candidat à l'extérieur de la salle et il est fait mention de cette sortie au procès-verbal. Si le candidat revient dans la salle, ses feuilles et copies lui sont rendues. Aucun temps supplémentaire ne lui est accordé au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévu, sauf s'il s'agit d'un candidat handicapé pour lequel un aménagement d'épreuve lui autorise des sorties de salle avec temps compensatoire.

Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un. Ils seront accompagnés par un des surveillants, et la copie d'examen devra rester dans la salle.

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, dont l'entête aura été renseigné, même s'il rend une copie blanche.

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement.

C- ÉTABLISSEMENT DU PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement remplir le procès-verbal d'examen sur lequel doivent figurer en particulier :

- des éléments permettant d'identifier, l'épreuve, la durée, le responsable de l'épreuve,
- le nombre d'étudiants présents, présents non inscrits, absents,
- le nombre de copies remises,
- les observations ou incidents constatés pendant l'examen,
- les étudiants admis en salle après l'ouverture du sujet et l'heure d'arrivée.

Ils doivent également au service des examens *de la composante* :

- le procès-verbal renseigné, signé par les surveillants,
- la liste d'appel et d'émargement,

- les copies d'examen, après vérification du nombre par le service des examens en présence de l'enseignant qui consigne ce dépôt de copies en signant dans un registre prévu à cet effet.

III. VALIDATION ET RESULTATS

A- TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES NOTES

Chaque correcteur doit transmettre les notes attribuées en cours de semestre (TD, partiels, contrôle continue, projets...) et celles des examens terminaux au service des examens dans un délai fixé par la composante, afin de pouvoir préparer les délibérations finales.

Dans tous les cas, les notes de contrôle continu doivent être communiquées au plus tard 3 semaines après la date du contrôle.

Le report des notes sur le procès-verbal et la préparation de la délibération du jury sont assurés par le service des examens sous la responsabilité du président du jury.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant, et dans tous les cas au moins une semaine, avant le début des examens terminaux.

B- LES JURYS D'EXAMEN

Composition

La composition des jurys est publiée dans chaque composante.

Les membres du jury de semestre ou (et) de diplôme, ainsi que le président, sont nommés par arrêté du président de l'université sur proposition du directeur de la composante organisant le diplôme. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition du jury est communiquée aux étudiants par affichage sur les lieux d'examen, la période de délibération étant inscrite dans le calendrier de chaque composante tel qu'il est validé par les conseils.

Une convocation est adressée par président de jury à chacun des membres du jury précisant la date et le lieu de la délibération.

Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.

La présence de tous les membres est impérative.

Rôle

Le jury se réunit à chaque session d'examen et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves constitutives de l'évaluation.

Le jury est seul qualifié pour procéder aux ajustements de notes nécessaires à une validation réglementaire, d'un élément constitutif, d'une unité d'enseignement, d'un semestre, du diplôme.

A l'issue de la délibération, les membres du jury présents émargent. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Les résultats sont exclusivement publiés, par voie d'affichage, sous contrôle du jury, par les services des examens, sur panneau fermant à clé.

Le jury délibère souverainement, en appliquant strictement le règlement en vigueur.

A l'exclusion de la rectification éventuelle d'erreurs matérielles, le jury épuise sa compétence à compter de la signature et de la publication du procès-verbal par son président.

C- COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONTENTIEUX

La diffusion des résultats d'examen et des notes des étudiants via internet est susceptible de porter atteinte à la vie privée des personnes compte tenu des caractéristiques propres au réseau internet qui est par principe un réseau ouvert au public (cf. loi du 6 janvier 1978).

Le document affiché ne devra comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président de jury

Les demandes de rectification d'erreurs matérielles doivent être présentées, sous peine d'irrecevabilité, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage de la copie du dit procès-verbal.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable à la consultation de leur copie et à un entretien en présence du correcteur.

Les modalités prévues pour la réception des étudiants et la consultation de leur copie sont affichées après la publication des résultats.

Toute attestation de réussite ou tout relevé de notes sera établi par le service des examens et signé(e) par le directeur de la composante.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats, aux étudiants.

IV. FRAUDES AUX EXAMENS

A- PREVENTION DES FRAUDES

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillants doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes relatives à la discipline de l'examen, dont l'interdiction :

- de communiquer entre candidat ou avec l'extérieur,
- de consulter ou même de conserver sans les utiliser documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve,
- d'utiliser les téléphones portables ou tout autre appareil permettant l'échange ou la consultation d'informations. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans les cartables ou remis aux surveillants.

Toute fraude commise dans un examen peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou un titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

En cas de sanction, la fraude entraîne pour le coupable la nullité de l'épreuve correspondante ; l'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La section disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer en outre à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

B- PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE FRAUDE (décret n°92-657 du 13 juillet 1992, circulaire 033 du 01 mars 2000)

Par le surveillant responsable :

- prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant à l'examen (sauf cas particulier explicité ci-dessous),
- saisir le ou les documents ou matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits,
- dresser dans le procès-verbal un rapport précis et détaillé, contresigné par le ou les autres surveillant(s) et par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner opposé par ce dernier, mention est indiquée sur le procès-verbal,
- porter la fraude à la connaissance du président du jury et du directeur de la composante qui pourra saisir le président de l'université,
- cas particuliers : en présence de substitution de personne ou au cas où un candidat par son comportement affecte le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen de ladite personne ou dudit candidat sera prononcée par le directeur de la composante.

Par le jury d'examen :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le candidat n'est pas exclu de la salle d'examen :

- la copie est traitée comme celle des autres candidats,
- le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat,
- toutefois, aucun certificat de succès ni de relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la formation de jugement ait définitivement statué.

C- TRAITEMENT DE LA FRAUDE

Il relève de la section disciplinaire du Conseil d'administration.

Son président est saisi, par le président de l'université, par une lettre mentionnant les noms, qualités, dates de naissances et adresses des personnes faisant l'objet des poursuites ainsi que les faits qui leur sont reprochés. Elle est accompagnée de toutes pièces justificatives.

Approuvé par le CEVU du 03 juillet 06, modifié et adopté par le CA du 04 juillet 06,
Modifié par le CEVU du 03 juillet 07 et le CA du 04 juillet 07,
Modifié par le CEVU du 7 juin 2012 et le CA du 19 juin 2012.

Règlement particulier du contrôle des connaissances proposé par l'UFR Lettres

RPCCA Licence –UFR Lettres et Sciences Humaines

Objet	Précision pour le domaine
Modalités du contrôle	Pas de combinaison CC + CT dans les domaines de formation
Barème des mentions M = moyenne définie dans le RGCCA	P si $10 \leq M < 12$ // AB si $12 \leq M < 14$ // B si $14 \leq M < 16$ // TB si $M \geq 16$
Nombre d'absences aux TD/TP	3 par TD par UE et/ou EC

2/ Autres dispositions propres au domaine qui ne dérogent pas au RGCCA :

1. Au premier semestre de tout parcours de L, les EC validés uniquement en CC représentent au moins 20 ECTS.
2. Les EC validés uniquement en contrôle continu concernés par la deuxième session représentent au moins 10 ECTS du semestre
3. -La présence aux séances de travaux dirigés (TD) est obligatoire. Au-delà de 3 absences aux TD d'une même matière, l'étudiant ne peut se présenter aux épreuves de la première session de la matière concernée.
4. Les documents suivants, organisés sous forme de syllabus, sont portés à la connaissance des étudiants, au plus tard un mois après le début des enseignements :
 - Fiche d'UE précisant, le contenu pédagogique, les objectifs, le mode de contrôle des connaissances, le coefficient et la valeur en crédits de l'UE.
 - La liste des EC validés en CC en session 1 et faisant l'objet d'une épreuve à la session 2
5. L'ouverture d'un enseignement libre en semestre 4 ou 5, se fait dans les conditions arrêtées par les conseils de l'université (CEVU + CA) : Choix sur une liste fixée, nombre d'inscrits minimum.
6. Le Domaine s'engage à garantir les compatibilités d'emplois du temps des enseignements et des examens, uniquement pour les parcours dont la cohérence et la pertinence par rapport à un projet professionnel précis, aura été reconnue par les équipes pédagogiques concernées.
7. Toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme de contrôles terminaux pour les étudiants du régime spécial. En conséquence, toute UE validée en contrôle continu par les étudiants du régime normal le sera sous forme d'un contrôle terminal par ceux du régime spécial.
Les étudiants du régime spécial qui ont demandé par écrit, à satisfaire aux exigences du contrôle continu, ne sont pas concernés par ce dispositif de session spéciale.
8. Pour renforcer l'investissement des étudiants dans le cadre du Plan Réussite Licence, les jurys qui le souhaitent pourront accorder des points jurys supplémentaires aux étudiants qui ont suivi de façon assidue les actions du Plan Réussite Licence.

9. Les offres de stages seront proposées en priorité aux étudiants qui ont élaboré un projet personnel et professionnel, validé par l'équipe pédagogique.

10. Pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC), la priorité sera donnée aux UE et/ou EC de l'année inférieure.

11. Il ne pourra y avoir qu'un seul groupe pour chaque UEP Transversale et chaque enseignement au libre choix (ECL).

RPCCA Master –UFR Lettres et Sciences Humaines

Objet	Précision pour le domaine
Modalités du contrôle	Pas de combinaison CC + CT dans les domaines de formation
Barème des mentions M = moyenne définie dans le RGCCA	P si $10 \leq M < 12$ // AB si $12 \leq M < 14$ // B si $14 \leq M < 16$ // TB si $M \geq 16$
Nombre d'absences aux TD/TP	3 par TD par UE et/ou EC

1. Les EC validés uniquement en contrôle continu concernés par la deuxième session représentent au moins 10 ECTS du semestre.

2. Les EC validés uniquement en contrôle continu concernés par la deuxième session représentent au moins 10 ECTS du semestre.

3. -La présence aux séances de travaux dirigés (TD) est obligatoire. Au-delà de 3 absences aux TD d'une même matière, l'étudiant ne peut se présenter aux épreuves de la première session de la matière concernée.

4. Les documents suivants, organisés sous forme de syllabus, sont portés à la connaissance des étudiants, au plus tard un mois après le début des enseignements :

- Fiche d'UE précisant, le contenu pédagogique, les objectifs, le mode de contrôle des connaissances, le coefficient et la valeur en crédits de l'UE.
- La liste des EC validés en CC en session 1 et faisant l'objet d'une épreuve à la session 2

5. Le Domaine s'engage à garantir les compatibilités d'emplois du temps des enseignements et des examens, uniquement pour les parcours dont la cohérence et la pertinence par rapport à un projet professionnel précis, aura été reconnue par les équipes pédagogiques concernées.

6. Toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme de contrôles terminaux pour les étudiants du régime spécial. En conséquence, toute UE validée en contrôle continu par les étudiants du régime normal le sera sous forme d'un contrôle terminal par ceux du régime spécial.

Les étudiants du régime spécial qui ont demandé par écrit, à satisfaire aux exigences du contrôle continu, ne sont pas concernés par ce dispositif de session spéciale.

Fiches d'inscriptions pédagogiques

U.F.R. DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011
 MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE :
 ANGLAIS

LICENCE 1^{ère} Année

NOM Prénom.....N° Etudiant :.....

Tél. : Portable :Fixe :Mail.....

	CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
S 1	UEO1	Langue et littérature britanniques	a) Panorama de la littérature britannique		1	3
			b) Grammaire française pour la version anglaise		0.5	3
			c) Approche des genres, du vocabulaire et de l'analyse littéraires		0.5	2
	UEO2	Langue et Civilisation britanniques	a) Grandes lignes de l'histoire du Royaume Uni		1	3
			b) grammaire anglaise de base		0.5	2
			c) Thème grammatical		0.5	3
UEP1	UEP de professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	SUEP de renforcement des savoirs généraux <i>Précisez ici les intitulés des 2 EC retenus : 1)..... 2).....</i>	- -	1+1	3+3	
UEP2	UEP de Professionnalisation	Compréhension orale de documents anglophones phonétique et phonologie		1.5	3	
UEC1		a) LVE espagnol b) Outils informatiques et multimédia c) Méthodologie documentaire et générale d) Expression écrite et orale	- - - -	0.25 0.25 0.25 0.25	2 1 1 1	
S 2	UEO3	Langue et littérature américaines	a) Panorama de la littérature américaine		0.5	3
			b) Débattre en langue anglaise		1	3
			c) Atelier d'écriture en langue anglaise : correspondance administrative		0.5	2
	UEO4	Civilisation américaine	a) Grandes lignes de l'histoire des USA		1	3
			B) Introduction au cinéma et aux media américains		0.5	3
			c) Introduction à la géopolitique américaine		0.5	2
	UEP3	UEP de professionnalisation Transversale (au choix, cf. liste)	a) SUEP de renforcement des savoirs généraux <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3
			b) SUEP de pré-professionnalisation fléchées CLES-C2I ou Métiers des arts, des langues, des lettres et de la culture <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3
UEP4	UEP de professionnalisation	Traduction littéraire et technique		1.5	3	
UEC2		a) LVE espagnol b) Outils informatiques et multimédia c) Expression écrite et orale	- - -	0.5 0.25 0.25	2 1 2	

¹ Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**

Lu et approuvé

Date et signature de l'étudiant

U.F.R. DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012
MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE :
ANGLAIS

**LICENCE 2^{ème} Année - PARCOURS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE ET DE LA RECHERCHE**

NOM Prénom..... N° Etudiant :.....

Tél. : Portable :Fixe :Mail.....

	CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
S 3	UEO5	UEO5 Méthodologie de la littérature et de la civilisation	a)Analyse de textes anglophones		0.5	3
			b) Commenter un document de civilisation anglophone		1	3
			c) Comprendre une œuvre anglophone contemporaine		0.5	2
	UEO6	UEO6 Langue et société britanniques	a) Histoire et évolution de la langue		0.5	2
			b) Introduction à la linguistique anglaise		1	3
			c) De l'empire britannique au Commonwealth		0.5	3
	UEP3	UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	SUEP de Professionnalisation renforcement des savoirs généraux <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3
			SUEP Métiers de l'enseignement et de la recherche <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3
	UEP4	UEP de Professionnalisation	Traduction de textes francophones et interculturalité		1.5	3
UEC3		a) LVE espagnol	-	0.5	2	
		b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1	
		c) Expression écrite et orale : verbes, temps, modes	-	0.25	2	
UEO7	Syntaxe, linguistique et langue de spécialité	a) Version et thème journalistiques, langue de spécialité		0.5	2	
		b) Syntaxe française et version anglaise		0.5	3	
		c) Linguistique : sémantique et lexicologie		1	3	
UEO8	Littérature et civilisation des Amériques anglophones	a) Littérature caribéenne		1	3	
		b) La Caraïbe coloniale et post-coloniale		0.5	3	
UEP5	UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	a)SUEP de professionnalisation renforcement des savoirs généraux <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3	
		b) SUEP Métiers de l'Enseignement et de la Recherche ou Métiers des arts, des langues, des lettres et de la culture <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3	
UEP6	UEP de Professionnalisation	Anglais des affaires		1.5	3	
UEC4		a) LVE espagnol	-	0.5	2	

¹ Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

		b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1
		c) ECL (Enseignement au libre choix)	-	0.25	2
		<i>Précisez ici l'intitulé.....</i>			

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**

administrative

Lu et approuvé

Date et signature de l'étudiant

U.F.R. DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012

MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE : ANGLAIS

LICENCE 2^{ème} Année – PARCOURS METIERS DE L'ENTREPRISE

NOMPrénom.....N° Etudiant :.....

CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
S 3	UEO5 Méthodologie de la littérature et de la civilisation	a) Analyse de textes anglophones		0.5	3
		b) Commenter un document de civilisation anglaise		1	3
		c) Comprendre une œuvre anglophone contemporaine		0.5	2
	UEO6 Langue et société britanniques	a) Histoire et évolution de la langue		0.5	2
		b) Introduction à la linguistique anglaise		1	3
		c) De l'empire britannique au Commonwealth		0.5	3
UEP5 UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	SUEP de Professionnalisation renforcement des savoirs généraux <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3	
	SUEP Licence Pro-Insertion pro <i>Recommandées :</i> -Introduction à l'anglais des affaires OU -Patrimoine et tourisme culturel de la Caraïbe <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3	
UEP6 UEP de Professionnalisation	L'entreprise : fonctionnement et stratégies		1.5	3	
UEC3	a) LVE espagnol		-	0.5	2
	b) Outils informatiques et multimédia		-	0.25	1
	c) Expression écrite et orale : verbes, temps, modes		-	0.25	2
S 4	UEO7 Syntaxe, linguistique et langue de spécialité	a) Version et thème journalistiques, langue de spécialité		0.5	2
		b) Syntaxe française et version anglaise		0.5	3
		c) Linguistique : sémantique et lexicologie		1	3
	UEO8 UEO8 Littérature et civilisation des Amériques anglophones	a) Littérature caribéenne		1	3
		c) La Caraïbe coloniale et post-coloniale		1	2
	UEP7 UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	a)SUEP de professionnalisation de renforcement des savoirs généraux ou Métiers des arts, des langues, des lettres et de la culture <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>		1	3
b)SUEP Licence Pro-Insertion pro <i>Recommandées :</i> -Anglais : traduction journalistique OU -Métiers de la communication : stage dans une entreprise			1	3	

¹ Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**

Lu et approuvé

Date et signature

			<i>Précisez ici l'intitulé.....</i>			
	UEP8	UEP de Professionnalisation	Découverte des métiers de l'édition et du livre		1.5	3
	UEC4		a) LVE espagnol	-	0.5	2
			b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1
			c) ECL (Enseignement au libre choix)	-	0.25	2

U.F.R. DES LETTRES & SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012
 MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE :
ANGLAIS

**LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT ET
 DE LA RECHERCHE**

NOM Prénom..... N°Etudiant :.....

CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
S 5	UEO9 Langue et littératures anglaises	a) Linguistique et stylistique appliquée à la traduction de textes littéraires		1	3
		b) La culture du Royaume Uni par les textes littéraires		0.5	2
		c) Mondes anglophones : littérature et interculturalité		0.5	3
	UEO10 Culture et Communication	a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif		1	3
		b) Approche critique des media (images, presse écrite...)		0.5	2
		c) Approches de la culture populaire américaine		0.5	3
	UEP7 UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : SUEP de Professionnalisation (cf. liste : en choisir 2 de 24h) Précisez ici les intitulés des 2 EC retenus : 1)..... 2).....	- -	2	3+3
		CHOIX B : RECHERCHE : SUEP de Professionnalisation (cf. Liste : 1 au choix) Précisez ici l'intitulé.....		2	3
	UEP8 UEP de Professionnalisation : Environnement scientifique	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : Enseignement précoce de l'anglais		1.5	3
CHOIX B : RECHERCHE : -Enseignement précoce de l'anglais ET -Traduction scientifique et technique			1 0.5	+ 1.5	
UEC5	a) LVE espagnol	-	0.5	2	
	b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1	
	c) ECL Précisez ici l'intitulé.....	-	0.25	2	
S 6	UEO11 Langue et traduction	a) Syntaxe et traduction		1	3
		b) Techniques d'expression orale (salle multi-media)		1	3
		c) Apprentissage des langues et ouverture culturelle		1	2
	UEO12 Mondes hispano-américains et interculturalité	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité		1	3
		b) Histoire des idées aux USA		1	2
		c) Littératures post-coloniales		1	3
	UEP9 UEP de Professionnalisation transversale (au choix, cf. liste)	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : SUEP de Professionnalisation (cf. liste -dont stage- : en choisir 4 de 24h) Précisez ici les intitulés des 4 EC retenus : 1)..... 2)..... 3)..... 4).....	- - - -	3= 0.75+0.7 5+0.75+ 0.75	3+3+3 +3
		CHOIX B : RECHERCHE : SUEP de Professionnalisation (cf. Liste : 1 UEP au choix) Précisez ici l'intitulé.....		1	2
	UEP10 UEP de Professionnalisation	CHOIX A : ENSEIGNEMENT : Approche comparée des patrimoines culturels caribéens		1	2
CHOIX B : RECHERCHE : SUEP de Professionnalisation (a+b+c+d) *Institution et Patrimoine caribéens		- - -	0.75+ 0.75 +	3+3	
a) Approche comparée des patrimoines culturels caribéens b) Institutions et droit du tourisme *Idéologie et pouvoir dans le monde caribéen :		- - -	0.75+ 0.75	3+3	
c) Ecriture et revendication d) La question du genre dans le monde américano-caraïbe				3+3	

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription**

administrative

Lu et approuvé

Date et signature de l'étudiant

UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012
 MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE :
 ANGLAIS

LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS DIDACTIQUE DES LANGUES/FLE

NOM Prénom.....N° Etudiant :

Tél. : Portable : Fixe :Mail.....

CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je n'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
S 5	UEO9 Langue et littératures anglophones	a) Linguistique appliquée à la traduction		1	3
		b) Introduction à la médiation interculturelle		0.5	3
		c) Profils culturels (Europe, Amérique, Caraïbe)		0.5	2
	UEO 10 Culture et Communication	a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif		1	3
		b) Approche critique des média		0.5	2
		c) Approches de la culture populaire américaine		0.5	3
UEP7 UEP Didactique des langues / FLE de Professionnalisation	2 SUEP FLE : -Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques -Didactique de l'interculturalité	- -	1+1	3+3	
UEP8 UEP de Professionnalisation : Préparer sa recherche d'emploi	Enseignement précoce de l'anglais		1.5	3	
UEC5		a) LVE espagnol	-	0.5	2
		b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1
		c) ECL Précisez ici l'intitulé.....	-	0.25	2
S 6	UEO 11 Langue et traduction	a) Syntaxe et traduction		1	3
		b) Techniques d'expression orale (salle multi-media)		1	3
		c) Apprentissage des langues étrangères et ouverture culturelle		1	2
	UEO 12 Mondes américains et interculturalité	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité		1	3
		b) Histoire des idées aux USA		1	2
		c) Littératures post-coloniales		1	3
UEP9 UEP/FLE de Professionnalisation	4 SUEP FLE : -Géopolitique de la francophonie -Histoire de la langue française et de la francophonie -Apprentissage des langues et créativité -Les particularités régionales des français dans le monde	- - - -	0.75+0.75+ 0.75+0.75	3 +3 +3 +3	
UEP 10 UEP de Professionnalisation	Approche comparée des patrimoines culturels caribéens		1	2	

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**

Lu et approuvé

Date et signature de l'étudiant

¹ Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-2012
 MENTION : Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales - SPECIALITE :
 ANGLAIS

LICENCE 3^{ème} Année - PARCOURS MEDIATION INTERCULTURELLE
EURO-CARIBENNE

NOM Prénom..... N° Etudiant :.....

Tél. : Portable : Fixe :Mail.....

CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
		a) Linguistique appliquée à la traduction		1	3
		ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici ¹	Coef.	ECTS
		a) Linguistique appliquée à la traduction		1	3
		b) Introduction à la médiation interculturelle		0.5	3
		c) Profils culturels (Europe, Amérique, Caraïbe)		0.5	2
		a) Communication écrite en langue anglaise : rédiger un texte argumentatif en langue anglaise			3
		b) Approche critique des media		0.5	2
		c)TICE-e-tourisme et communication institutionnelle (relations publiques, salons, événementiels)		0.5	3
		Cf. liste : 1 SUEP au choix Précisez ici l'intitulé.....		1.5	3
		Préparation à l'entretien d'embauche		1	3
		Rédiger un dossier de candidature en anglais		1	3
		a) LVE espagnol	-	0.5	2
		b) Outils informatiques et multimédia	-	0.25	1
		c) ECL Précisez ici l'intitulé.....	-	0.25	2
		a)Syntaxe et traduction		1	3
		b) Techniques d'expression orale		1	3
		c) Correspondance administrative et commerciale		1	2

¹ Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

	UEO 12	Environnement culturel et économique	a) Mondes américains : civilisation et interculturalité		1	3
			b) Approche de l'environnement économique et commercial du monde américain		1	2
			c) Introduction à la gestion de l'entreprise		1	3
			Cf. liste : 1 SUEP au choix Précisez ici l'intitulé.....		1	2
			*Institution et Patrimoine caribéens	-	0.75+	3
			a) Approche comparée des patrimoines culturels caribéens	-	0.75	+ 3
			b) Institutions et droit du tourisme			
			*Idéologie et pouvoir dans le monde caribéen :	-	0.75+	3
			c) La question du genre dans le monde américano- caraïbe	-	0.75	+ 3
			d) Préparation au stage et stage en milieu professionnel			

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens. Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative**

Lu et approuvé

Date et signature de l'étudiant

Passerelles-Réorientation

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS UNE REORIENTATION ?

*Faites un bilan du 1^{er} semestre

*Trouvez les éléments qui motivent votre désir de changer de projet d'études.

COMMENT PRENDRE VOTRE DECISION ?

***Définissez vos critères de choix.**

*Analysez les filières existantes (contenus, possibilités d'insertion professionnelle)

*Si vous avez des difficultés, des doutes pour prendre une décision, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation-Psychologue ou à poser vos questions au CUIO-IP de votre pôle.

LA PROCEDURE DE REORIENTATION

Retirer le dossier et sa notice explicative auprès de votre scolarité ou du SCUIO-IP. Ce dossier est aussi téléchargeable sur le site Internet de l'UAG <http://www.univ-ag.fr>, rubrique « Se réorienter ».

***Se réorienter vers une autre licence à l'UAG**

Les étudiants souhaitant se réorienter peuvent le faire à trois moments distincts au cours de l'année universitaire, toutefois **une seule réorientation est possible par année** :

1-Dans la limite des deux semaines suivant la rentrée, les étudiants pourront modifier leur inscription, avec pour seule formalité de faire transférer leurs inscriptions dans la nouvelle UFR/FACULTE/INSTITUT d'accueil ; (sous réserve d'adoption de la proposition d'un nouveau dispositif d'aide à la réussite) ils seront alors affectés d'office dans « un groupe de niveau à renforcer » (TD) de la nouvelle UFR/FACULTE/INSTITUT.

2-Avant le début du 2^{ème} semestre, les étudiants pourront changer de domaine/mention, après accord des COMMISSIONS D'ORIENTATION des UFR/FACULTE d'accueil et d'origine composées : du Responsable de Domaine, du Directeur des études, du Responsable de mention et des Enseignants de l'UEO de l'UFR/FACULTE concerné.

3- Après le 2^{ème} semestre, ils peuvent envisager de postuler à un BTS.

***Se réorienter dans une autre université**

Pour les disciplines/formations non enseignées/non dispensées à l'UAG, vous devez vous adresser directement aux universités proposant la formation souhaitée.

***Se réorienter vers une formation courte**

Informez-vous. Déterminez ainsi le BTS, DEUST ou DUT qui vous intéresse en consultant les listes et les programmes disponibles au SCUIO-IP.

***Se réorienter vers une école**

Une école spécialisée dans le domaine social (éducateur spécialisé, assistant de service social, etc.), du domaine de la santé ou des soins (manipulateur radio, infirmier, etc.)... Pour certaines écoles les inscriptions commencent presque une année à l'avance, soit en début d'année universitaire.

Mobilité des étudiants et coopération internationale

Dans la logique même de la réforme LMD, la Licence LSH mention géographie fait l'objet d'accords de coopération avec différentes universités européennes et nord-américaines. Des programmes tels que SOCRATES permettent la venue d'enseignants de nos universités partenaires, donnant plus d'ouvertures à notre enseignement. L'harmonisation des ECTS et le financement européen facilitent la mobilité des étudiants (en Licence ou en Master) pour des périodes d'un semestre ou d'une année. Des possibilités d'échange existent avec plusieurs universités européennes (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Roumanie). Des liens privilégiés existent également avec plusieurs universités canadiennes francophones (UQAM, Université de Montréal, UQO) et bilingue (Université d'Ottawa).

Tout projet de mobilité internationale doit **impérativement** se construire avec l'aide du Bureau des Relations Internationales (BRI).

L'OFFRE DE MOBILITE

ZONE/PAYS	PROGRAMMES INTERNATIONAUX	STAGES *
CANADA	<p style="text-align: center;">CREPUQ (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec)</p> <p>Partenariat avec 22 universités du Québec Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p>	<p style="text-align: center;">Université de Brock Stage intensif d'anglais</p> <p style="text-align: center;"><u>Durée du séjour :</u> 5 semaines (mi-Juillet/mi-Août)</p>
CARAIBE anglophone & hispanophone	<p><u>Partenariats avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Université Nationale de Colombie • Universités d'Haiti • Université de la Havane • Université de Saint Domingue • Université du Vénézuéla • Université des West Indies • Université des Iles Vierges (St Thomas) <p>Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p>	<p style="text-align: center;">-A la Barbade Barbados Community College (Barbade) Stage intensif d'anglais <u>Durée du séjour:</u> 6 semaines (fin juillet/fin août)</p> <p style="text-align: center;">-A la Dominique Dominica State College -En République Dominicaine Stage intensif d'espagnol <u>Durée du séjour:</u> de 2 à 6 semaines (Juillet/ Août)</p>
ETATS-UNIS	<p style="text-align: center;">ISEP (International Student Exchange Programme)</p> <p>Partenariat avec 130 universités américaines, dont Porto Rico Durée du séjour : 1 ou 2 semestres</p>	<p style="text-align: center;">Earlham College</p> <p>Stage linguistique et culturel</p> <p style="text-align: center;"><u>Durée du séjour :</u> 2 semaines (mars-avril)</p>

EUROPE	<u>EFTLV/ERASMUS</u> <u>Séjours d'études :</u> Partenariat avec 33 universités européennes Durée du séjour : 1 ou 2 semestres	<u>Stages en entreprises :</u> <u>Etudiants :</u> de 3 à 12 mois <u>Personnels :</u> une à six semaines (Ces stages doivent se dérouler dans une université ou une entreprise européenne).
Aides financières pour les différents programmes		
Etudiants boursiers		Etudiants non boursiers
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la bourse sur critères sociaux + Bourse d'aide à la mobilité internationale (<i>toutes destinations</i>) NB : sa durée ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois. + Bourse ERASMUS (Europe) 		<ul style="list-style-type: none"> • Bourse ERASMUS (Europe) • Aide des collectivités (<i>démarches individuelles</i>) • FSDIE : présentation d'un projet au CEVU, par une association d'étudiants

CONVENTIONS UAG / EUROPE

Pays	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	BULGARIE	ESPAGNE	FINLANDE	ITALIE	PORTUGAL	REPUBLIQUE TCHEQUE	REPUBLIQUE SLOVAQUE	ROUMANIE	ROYAUME-UNI	SUEDE
	Nombre	Université	Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site								
ALLEMAGNE	01	Université de Bochum	D Bochum01	09.0 Langues, philologies	www.ruhr-uni-bochum.de								
	02	Université de Bremen	D Bremen01	07.1 Géographie	www.uni-bremen.de								
	03	Université de Freiburg	D Freiburg01	08.3 Histoire 09.1 Langues 09.2 Littérature comparée 13.1 Biologie	www.uni-freiburg.de/								
	04	Pädagogisch Hochschule Karlsruhe	D Karlsruhe02	07.1 Géographie 08.3 Histoire 09.1 FLE	www.uni-karlsruhe.de/Uni/								
	05	Munster	D Munster01	10.2 Droit International	www.uni-muenster.de								
	06	Siegen	D Siegen01	08.3 Histoire 09.1 Langues 14.03 Economie	www.aaa.uni-siegen.de								
	07	Otto-Friedrich-Universität Bamberg	D Bamberg01	08.0 Humanité 08.3 histoire 09.0 Langage	www.uni-bamberg.de								
AUTRICHE	08	Linz	A Linz 01	14.0 Sciences sociales	www.jku.at								
	09	Unersität für Bodenkultur Wien (BOKU)	A Wien03	07.2 Ecologie, environnement	www.boku.ac.at								
	10	Universität Technikum Wien	A WIEN 20	06.0 Formation d'ingénieur	www.technikum-wien								
BELGIQUE	11	EHSAL-Europese Hogeschool Brussel	B Brussel05	05.1 Education, enseignement	www.ehsal.be								
	12	Université catholique de Louvain	B Louvain01	08.3 Histoire	www.uclouvain.be/								
BULGARIE	13	Université de Plovdiv "Paissiy Hilendarski"	BG Plovdiv 04	08.3 Histoire 14.3 Economie 14.6 Etudes Européennes	www.uni-plovdiv.bg								

Pays	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	BULGARIE	ESPAGNE	FINLANDE	ITALIE	PORTUGAL	REPUBLIQUE TCHEQUE	REPUBLIQUE SLOVAQUE	ROUMANIE	ROYAUME-UNI	SUEDE
		Nombre	Université	Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site							
ESPAGNE	14	Université de Alcalá de Henares	E-ALCAL-H01	08.3 Histoire 09.0 Langues set philologies 09.1 Langues	www.uah.es								
	15	Université de la Laguna	E-TENERIF01	14.3 Economie	www.ull.es/								
	16	Université las Palmas de Gran Canaria	ALASPAL01	07.1 géographie 8.3 Histoire	www.ulpgc.es/								
	17	Université de Lleida	E LLEIDA01	08.3 Histoire 09.0 Langue et philologies	www.udl.es/								
FINLANDE	18	Turku school of economics and business administration	SF TURKU03	04 Management	www.tukkk.fi								
ISLANDE	19	Université de " Iceland "	IS REYKJAV01	08.0 Humanité 09 Langage	http://www.hi.is/								
ITALIE	19	Université Degli Studi di Brescia	I BRESCIA01	14.3 Economie	www.amm.unibs.it								
	20	Université Degli studi di Genova	I GENOVA 01	04 Management	www.unige.it/								
	21	Université Degli studi di Torino	I TORINO01	07.3 Géologie 07.4 Biologie 10 Droit	www.unito.it								
PORTUGAL	22	Université de Coimbra	P COIMBRA 01	08.3 Histoire 091 Langue Portugaise	www.uc.pt								
REPUBLIQUE TCHEQUE	23	Slezska Univerzita	CZ OPAVA 01	04.0 Management	www.slu.cz								
REPUBLIQUE SLOVAQUE	24	Comenius University in Bratislava	SK BRATISLO2	05.1 Education, enseignement 9.1 Langues	www.uniba.sk								

CONVENTIONS UAG / EUROPE

Pays	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	BULGARIE	ESPAGNE	FINLANDE	ITALIE	PORTUGAL	REPUBLIQUE TCHEQUE	REPUBLIQUE SLOVAQUE	ROUMANIE	ROYAUME-UNI	SUEDE
ROUMANIE													
		25	Université « Dunarea de Jos » Din Galari	RO GALATI 01	08.3 Histoire 14.3 Economie 14.6 Etudes Européennes							www.univ-ugal.ro	
		26	Université Wales Bangor	UK BANGOR01	9.0 Langues							www.bangor.ac.uk	
		27	Université de Bristol	UK BRISTOL01	09.1 Langues							www.bristol.ac.uk	
		28	Université de Sussex	UK BRIGHT01	09.1 Langues							www.sussex.ac.uk	
		29	Université de Westminster	UK LONDON062	9.0 Langues							www.wmin.ac.uk	
		30	King's College London	017LONDON017	09.1 Langues							www.kcl.ac.uk	
		31	Université de Warwick	UKCONVENTR01	09.0 Langue et philologie							www.warwick.ac.uk	
		32	Södertörns Högskola	S HUDDING01	04.0 Management							www.sh.se	

CONVENTIONS UAG / AMERIQUES / AFRIQUE / ASIE

Pays	BRESIL	GUYANA	ETATS-UNIS	CANADA	AFRIQUE	ASIE	MEXIQUE	PEROU
	Nombre	Université	Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site			
BRESIL	33	Université du Parà		Toutes formations	http://www.ufpa.br			
	34	Université de Rio de Janeiro		Toutes formations	http://www.ufrj.br			
	35	Université Feira de Santana		Toutes formations	http://www.uefs.br			
	36	Université de Brasília		Toutes formations	http://www.unb.br			
GUYANA	37	Université de Guyana		Toutes formations	http://www.uog.edu.gy			
CANADA	38	Programme CREPUQ		Toutes formations	http://echanges-etudiants.crepuq.gc.ca			
	39	UQAM		Toutes formations	http://www.uqam.ca			
	40	Université de Laval		Toutes formations	http://www.ulaval.ca			
	41	Université de BISHOP'S		Toutes formations	http://www.ubishops.ca			
	42	Université de Chicoutini (Québec)		Toutes formations	http://www.uqac.ca			
	43	Université de Toronto		Toutes formations	http://www.utoronto.ca			
	44	Université de Carleton (Ottawa)		Français	http://www.carleton.ca			
	45	Université de Brock		Anglais, FLE	http://www.brocku.ca			
	46	Université d'Ottawa		Toutes formations	http://www.uottawa.ca			
ETATS-UNIS	46	Programme ISEP		Toutes formations	http://www.isep.org			
	47	James Madison University		Lettres et Langues	http://www.jmu.edu			
	48	Earlham College		Lettres et langues	http://www.earlham.edu			
	49	Université de Delaware		Lettres et langues	http://www.udel.edu			
AFRIQUE	50	Université de Ouagadougou		Toutes formations	http://www.univ-ouaga.bf			
ASIE	51	Université de Shangai		Sciences et technologies	http://www.sjtu.edu.cn/			
MEXIQUE	52	Université de Quintana Roo		Toutes formations	http://www.uqroo.mx			
PEROU	53	Université Ricardo Palma		Toutes formations	http://www.wurp.edu.pe			

CONVENTIONS UAG / CARAÏBE

Pays	COMLOMBIE	CUBA	PORTO RICO	HAÏTI	RECUPLIQUE DOMINICAINE	BARBADE	DOMINIQUE	ILES VIERGES	BARBADE/JAMAÏQUE/TRINIDADE
	Nombre	Université	Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site				
COLOMBIE		Université de Valle		Toutes formations	www.univalle.edu.co/				
CUBA	54	Université de la Havane		Toutes formations	www.uh.cu/				
	55	Université de Holguin		Toutes formations	www.uho.edu.cu/				
	56	Université de Pinard Del Rio		Sciences et techniques	www.upr.edu.cu/				
PORTO RICO	57	Université de Rio Piedras		Toutes formations	www.uprrp.edu/				
	58	Université de Mayaguez		Toutes formations	www.uprm.edu/				
REPUBLICQUE DOMINICAINE	59	Université Autonome de Santo Domingo (UASD)		Toutes formations	www.uasd.edu.do/				
	60	Université Catholique Madre y Maestra (PUCMM)		Toutes formations	www.pucmm.edu.do/				
	61	Université APEC/UNAPEC		Toutes formations	www.unapec.edu.do/				
HAÏTI	62	Université d'Etat d'Haïti		Toutes formations	www.ueh.edu.ht/				
	63	Université Notre Dame d'Haïti		Toutes formations	www.undh.org/				
	64	Université de Quisqueya		Toutes formations	www.uniq.edu.ht/				
BARBADE	65	Le Barbados Community College		Stage linguistique (anglais)	www.bcc.edu.bb/				
DOMINIQUE	66	Le Dominica State College		Toutes formations	www.dsc.dm				
ILES VIERGES	67	Université des Iles Vierges (UVI)		Formation des futurs leaders de la Caraïbe	www.uvi.edu/				
		Université des West Indies (UWI)			www.uwi.edu/				
BARDADE	68	Campus de Cave Hill		Lettres, Langues, Histoire	www.cavehill.uwi.edu/				
JAMAÏQUE	69	Campus de Mona		Lettres, Langues, Histoire, Sciences politiques	www.mona.uwi.edu/				
TRINIDAD	70	Campus de St Augustine		Lettres, Langues, Histoire	www.sta.uwi.edu/				

Glossaire

- ***Capitalisation** : Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement (UE) sont définitivement acquises et capitalisées dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
- ***CC** : Contrôle Continu et régulier des connaissances (au moins deux contrôles de valeur égale).
- ***Compensation** : Chaque Unité d'Enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS). Un diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unité d'enseignement. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
- ***CM** : Cours magistraux
- ***Crédits** : Chaque EC obtenu donne droit à des crédits européens : ECTS (acronyme anglais de European Credit Transfer System). Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'elles. Ils expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'étude complète dans l'établissement. 60 crédits représentent le volume d'une année d'études.
- ***Domaine** : Il existe deux domaines de formation distincts au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UAG :
- le domaine Arts, Lettres et Langues (ALL) qui regroupe les filières Anglais, Créole, Espagnol et Lettres Modernes
 - le domaine Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) qui regroupe les filières Géographie, Histoire, Infocom et Sciences de l'Education.
- Les domaines constituent le cadre général de l'offre de formation. Les domaines se déclinent en **mentions**. Les **mentions** se déclinent en **spécialités** et en **parcours**.
- ***CT** : Contrôle Terminal placé dans la session de fin de semestre. La seconde session (dite de rattrapage) se déroule au mois de juin.
- ***LVE** : Langue Vivante Etrangère
- ***OIM** : Outil informatique Multimedia
- ***TD** : Travaux dirigés
- ***Semestre** : La licence est divisée en 6 semestres de 30 crédits chacun.
- ***UE** : Unité d'Enseignement. Elle se décline en Eléments Constitutifs : **EC**.
- ***UEC** : Unité d'Enseignement Complémentaire. Bloc qui touche à des enseignements transversaux.
- ***UEO** : Unité d'Enseignement d'Ossature. Elle correspond à un enseignement fondamental.
- ***UEP** : Unité d'Enseignement de Parcours et de Professionnalisation. Elle correspond à un enseignement de spécialisation.
- ***VAP** : Validation d'acquis.